



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CREIL
PIECE N° 4.1 : ANNEXES AU REGLEMENT
PIECE N° 4.1.1 - CAHIER DES EMPLACEMENTS RESERVES

APPROBATION DU PLU LE

10 DECEMBRE 2018



Modification simplifiée n°2 du 27 mars 2023

Modification simplifiée n°4 du 19 février 2024

SOMMAIRE

Emplacement réservé n°1	5
Réalisation d'espaces publics (1a) et d'un équipement public (1b)	
Emplacement réservé n°2	6
Création d'une passerelle publique au-dessus des voies ferrées pour relier les quartiers des bas et des hauts de Creil dans le cadre du projet "Gare cœur d'agglo "	
Emplacement réservé n°3	7
Traitement du carrefour	
Emplacement réservé n°4	8
modifié par la modification simplifiée N°2	
Création d'espaces de jeux et de plein air, et jardins familiaux	
Emplacement réservé n°5	10
Création d'espaces de sports et de lo	
Emplacement réservé n°6	15
Principe d'une liaison continue le long de l'Oise rive gauche, permettant des boucles de promenade et un classement en GR.	
Emplacement réservé n°7	18
Extension équipement public	
Emplacement réservé n°8	19
Supprimé par la modification simplifiée N°2	
Création d'une école	
Emplacement réservé n°9	20
Elargissement de la rue Stephenson	
Emplacement réservé n°10	22
Supprimé par la modification simplifiée n°2	
Réalisation de l'Aire de Grand Passage des gens du voyage	
Emplacement réservé n°11	23
Création d'une voie dans le cadre du projet Gare cœur d'agglo	
Emplacement réservé n°12	25
Réaménagement du rond – point de la Pierre Blanche	
Emplacement réservé n°13	28
Mise en œuvre du projet MAGEO, dont création d'un cheminement piéton	
Emplacement réservé n°14	31
Création d'une voie dans le cadre du projet Gare cœur d'agglo	

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°1	32
Réalisation de logements privés pour favoriser la mixité sociale	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°2	Supprimé par la modification simplifiée¹
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°3	34
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglo"	
	Concerné par la modification simplifiée n°4
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°4	35
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglo"	
	Concerné par la modification simplifiée¹
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5	35
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°6	40
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°7	42
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°8	43
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°9	44
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°10	45
Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglo"	
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°11	47
Réalisation de logements sociaux	
	Concerné par la modification simplifiée¹

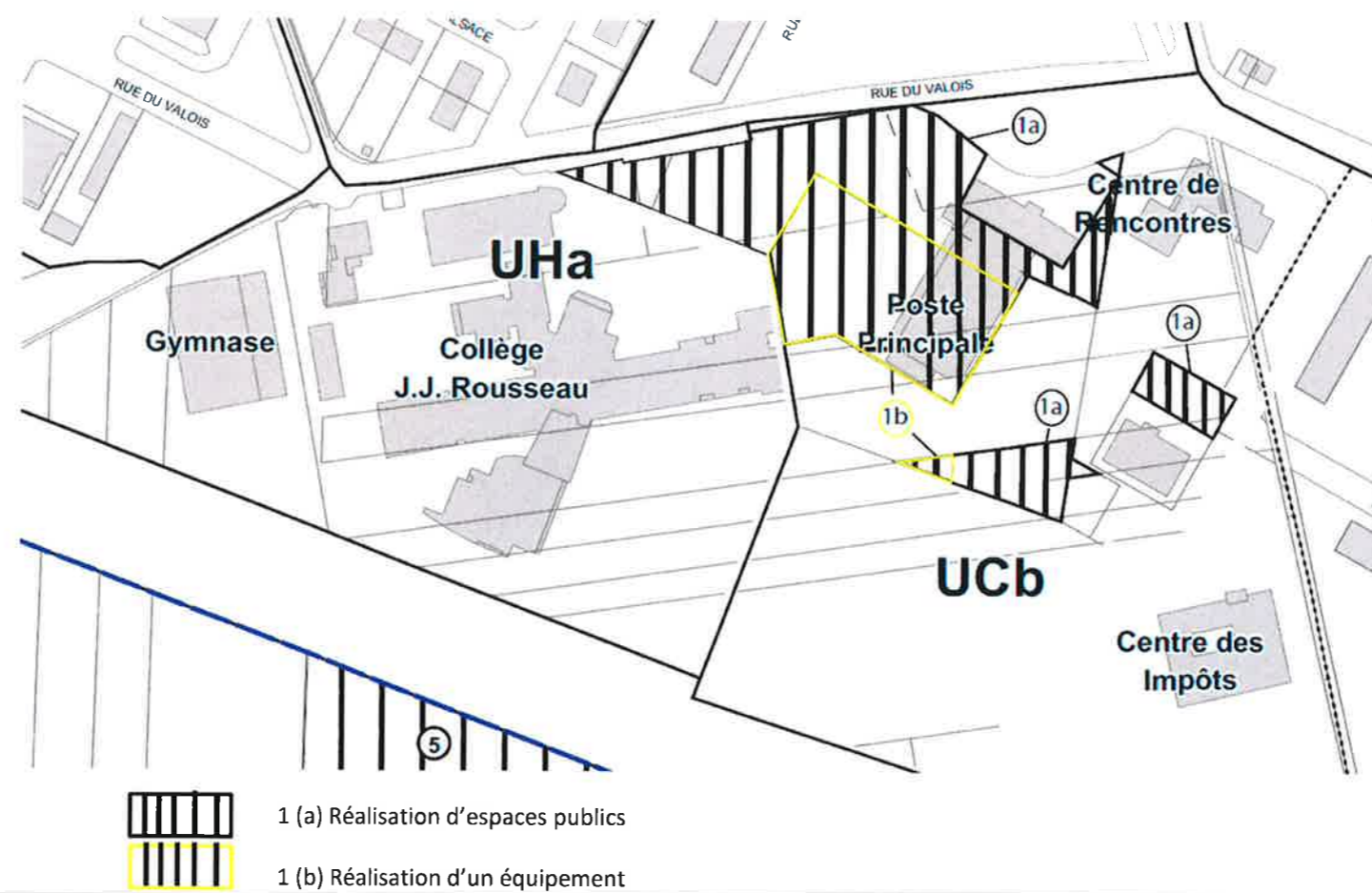


Emplacement réservé n°1 (a et b) (Modification simplifiée n°1- 12 avril 2021)

Secteur : Abords du centre de rencontres

Bénéficiaire : Ville de Creil

Désignation : Réalisation d'espaces publics (1 a) et réalisation d'un équipement public (1b)



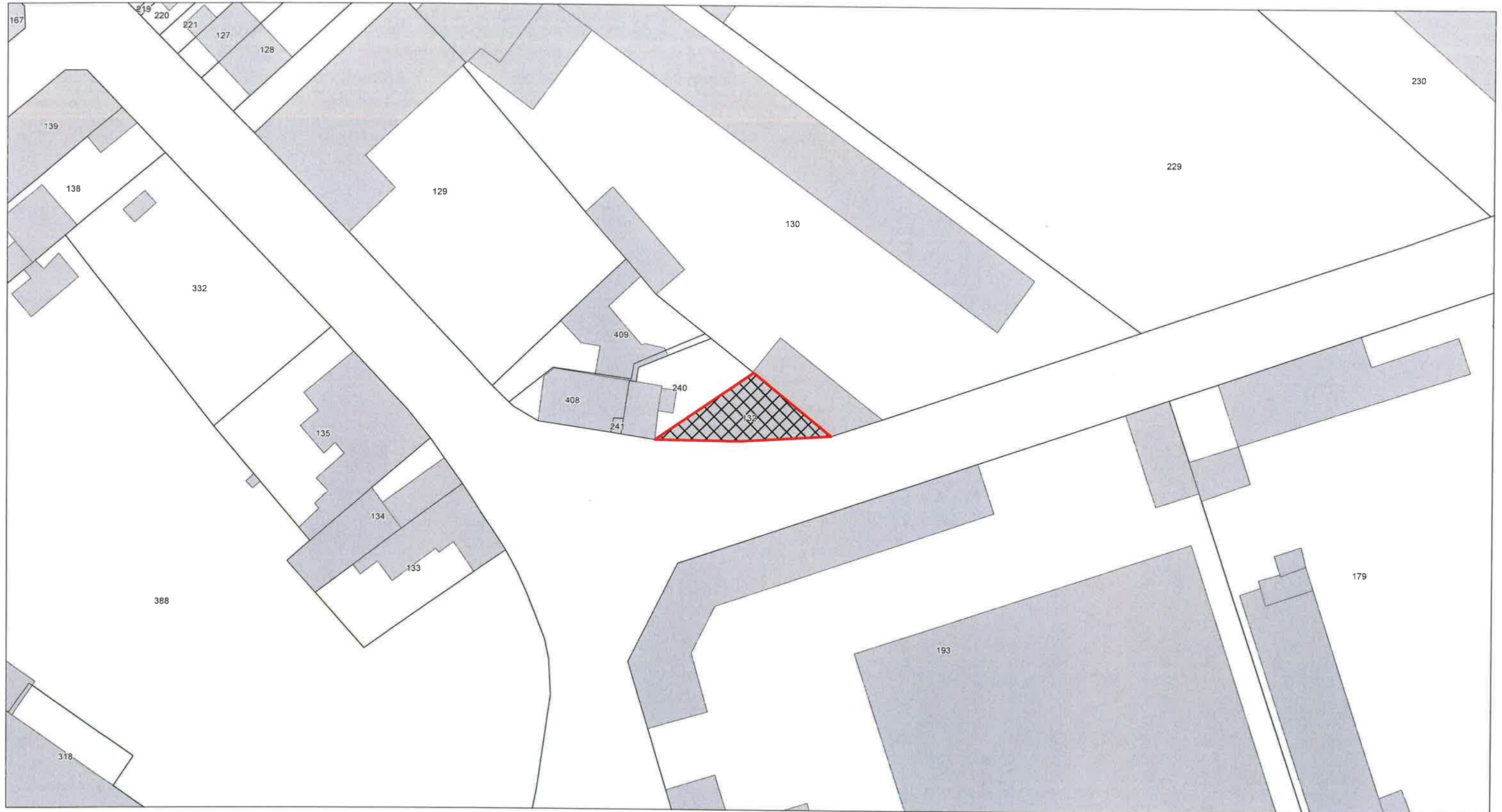
Emplacement réservé n°2 - Superficie : 1 313 m²

Secteur : Terrains attenants à Fichet

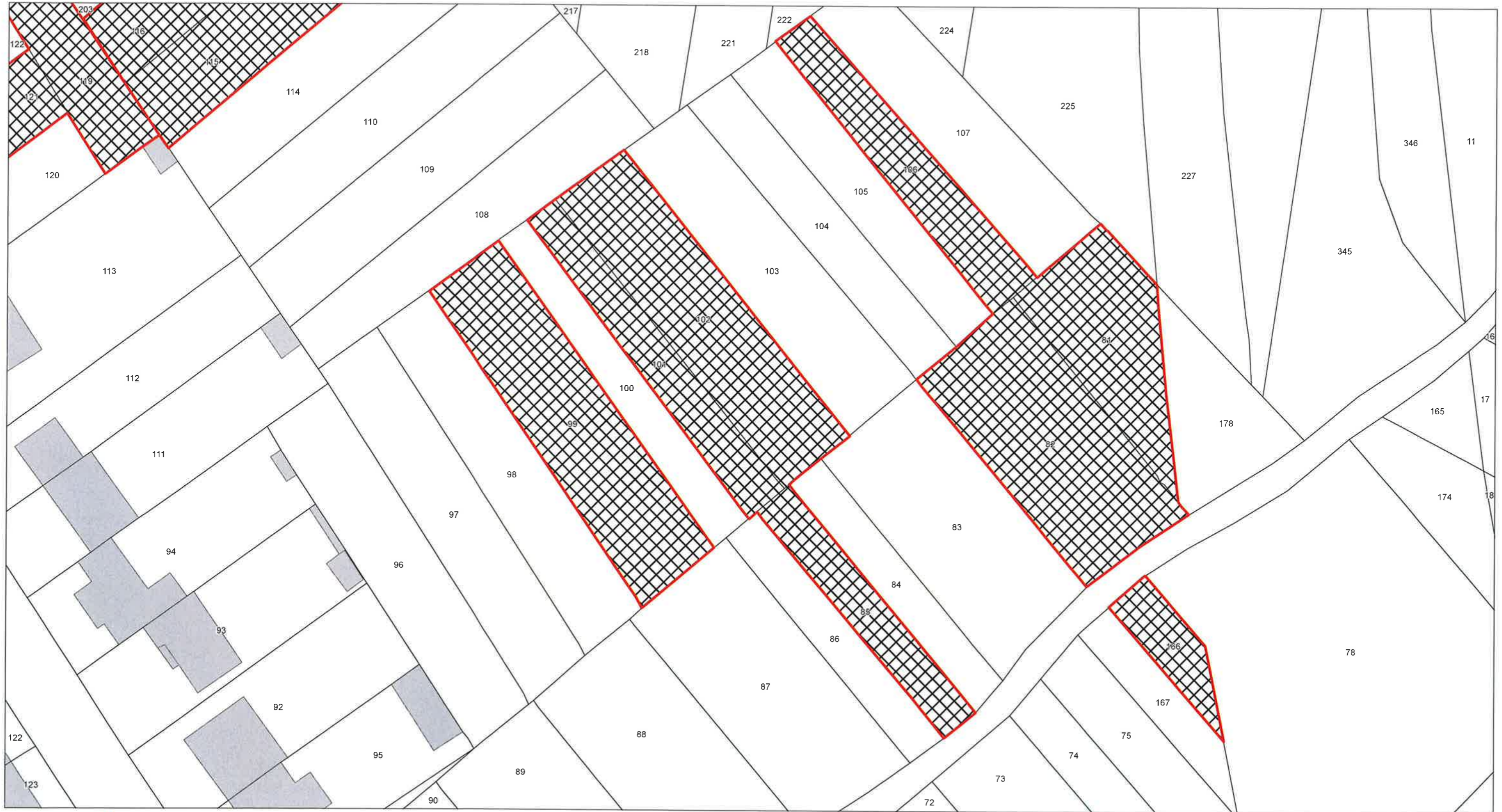
Bénéficiaire : Ville de CREIL

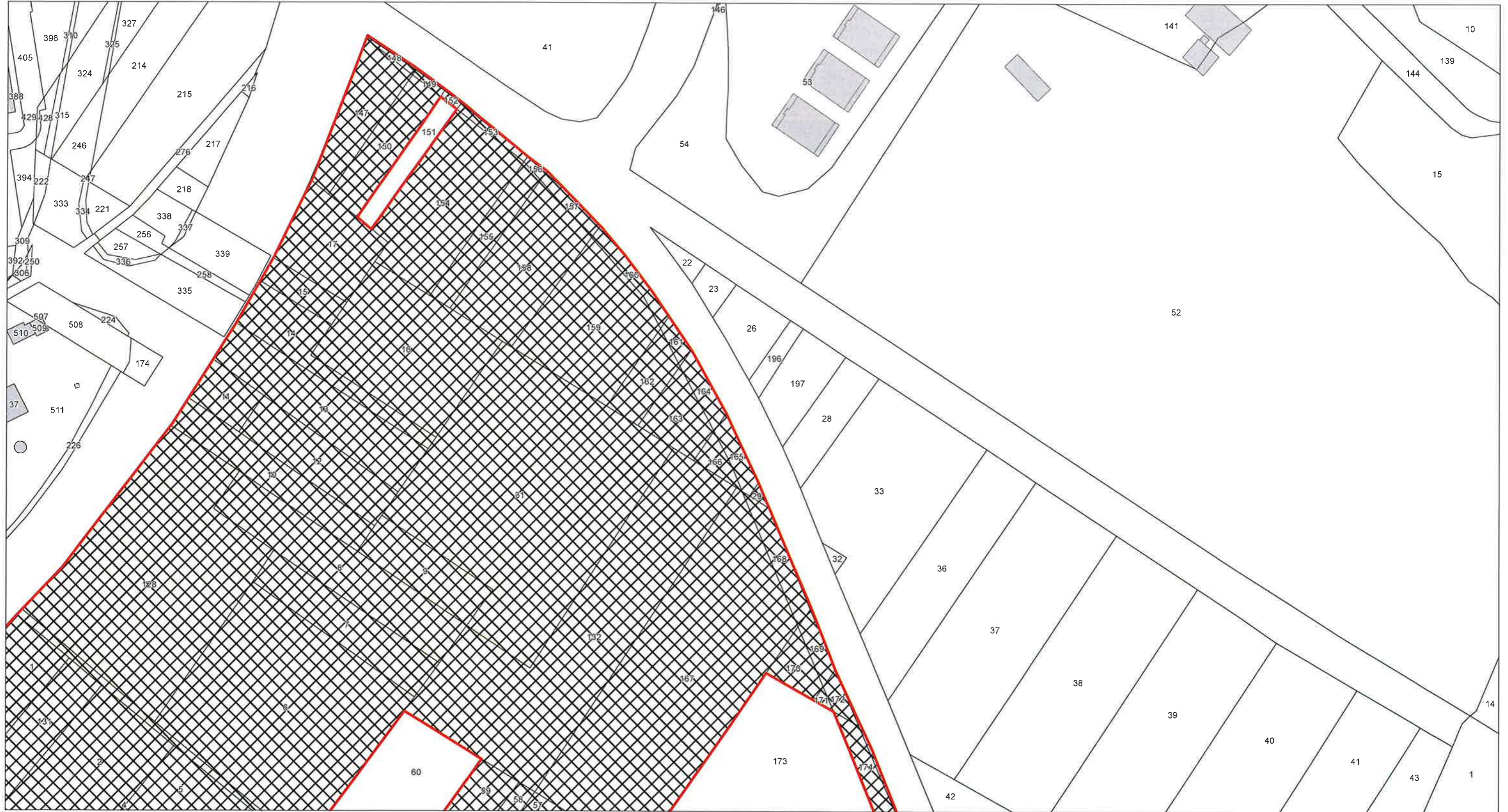
Désignation : Création d'une passerelle publique au-dessus des voies ferrées pour relier les quartiers des bas et des hauts de Creil dans le cadre du projet "Gare cœur d'agglomération"

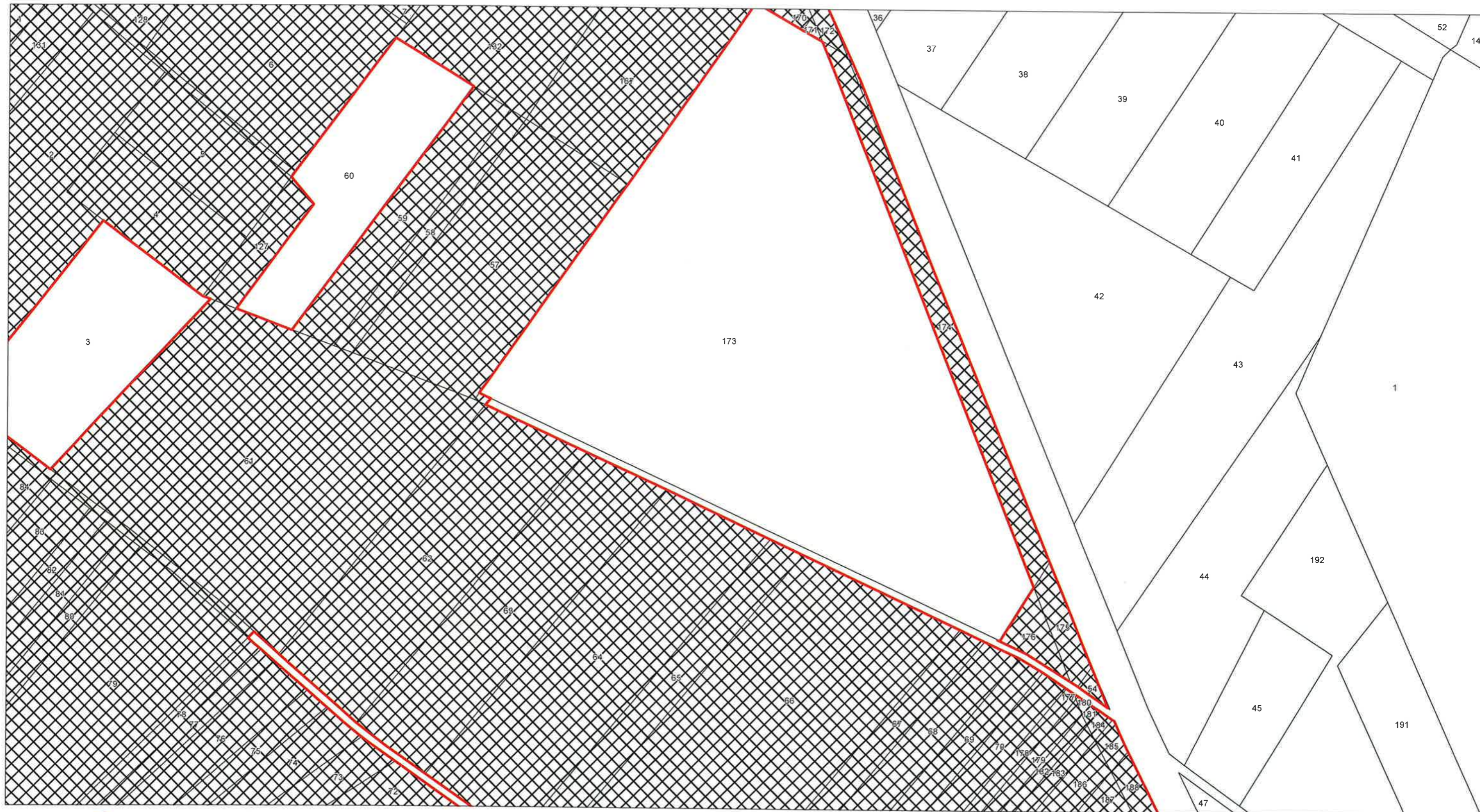


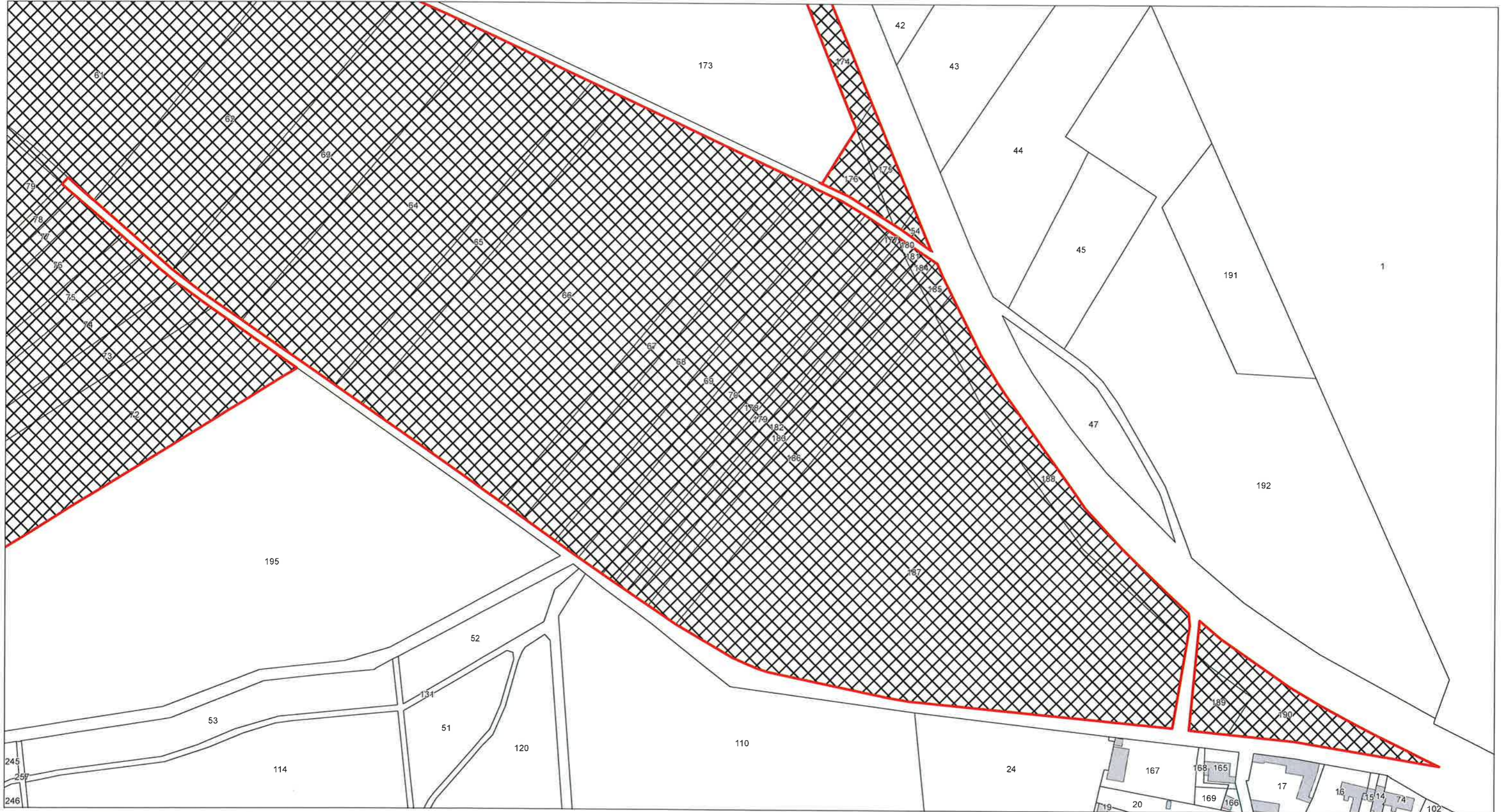


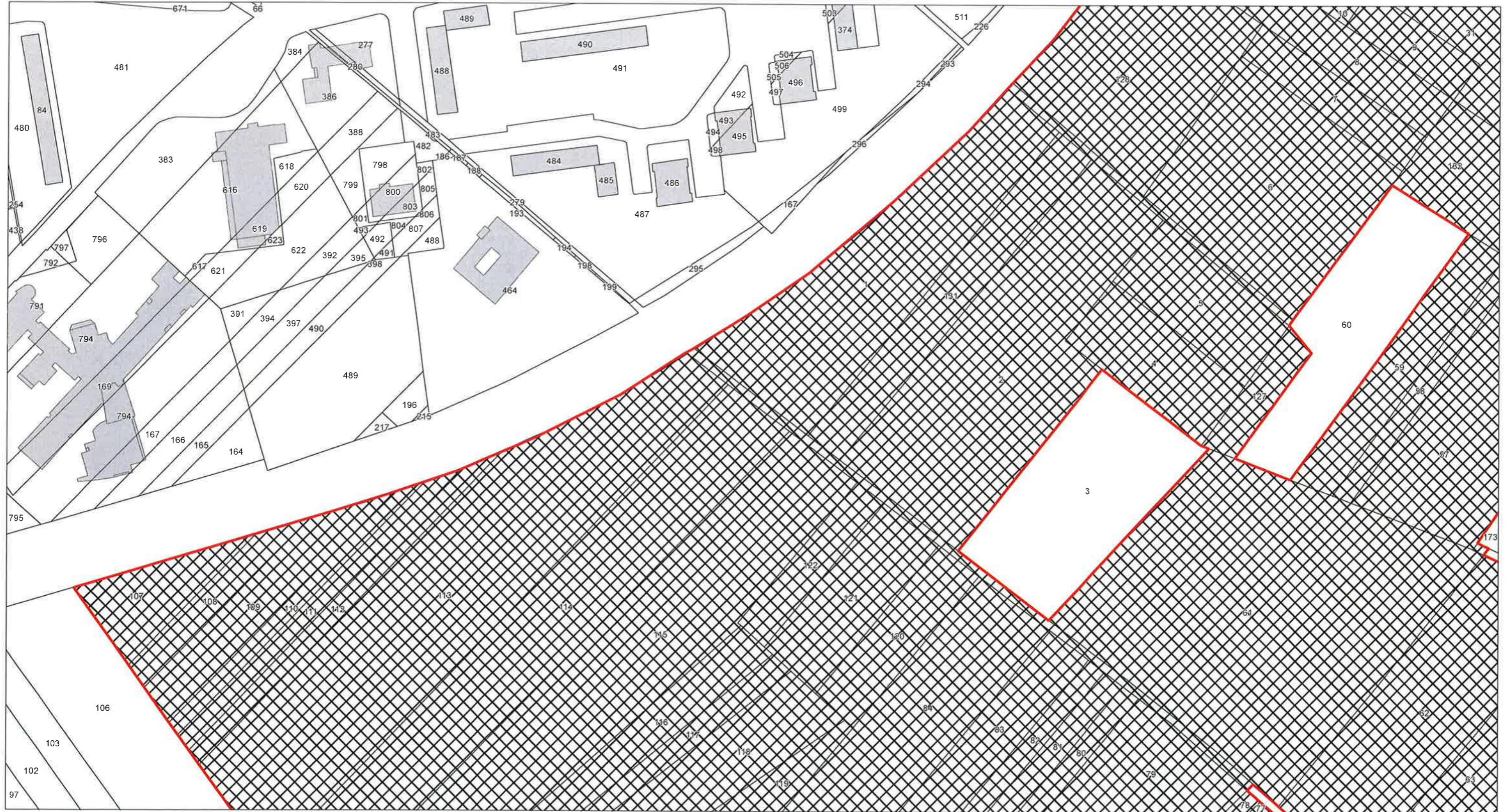


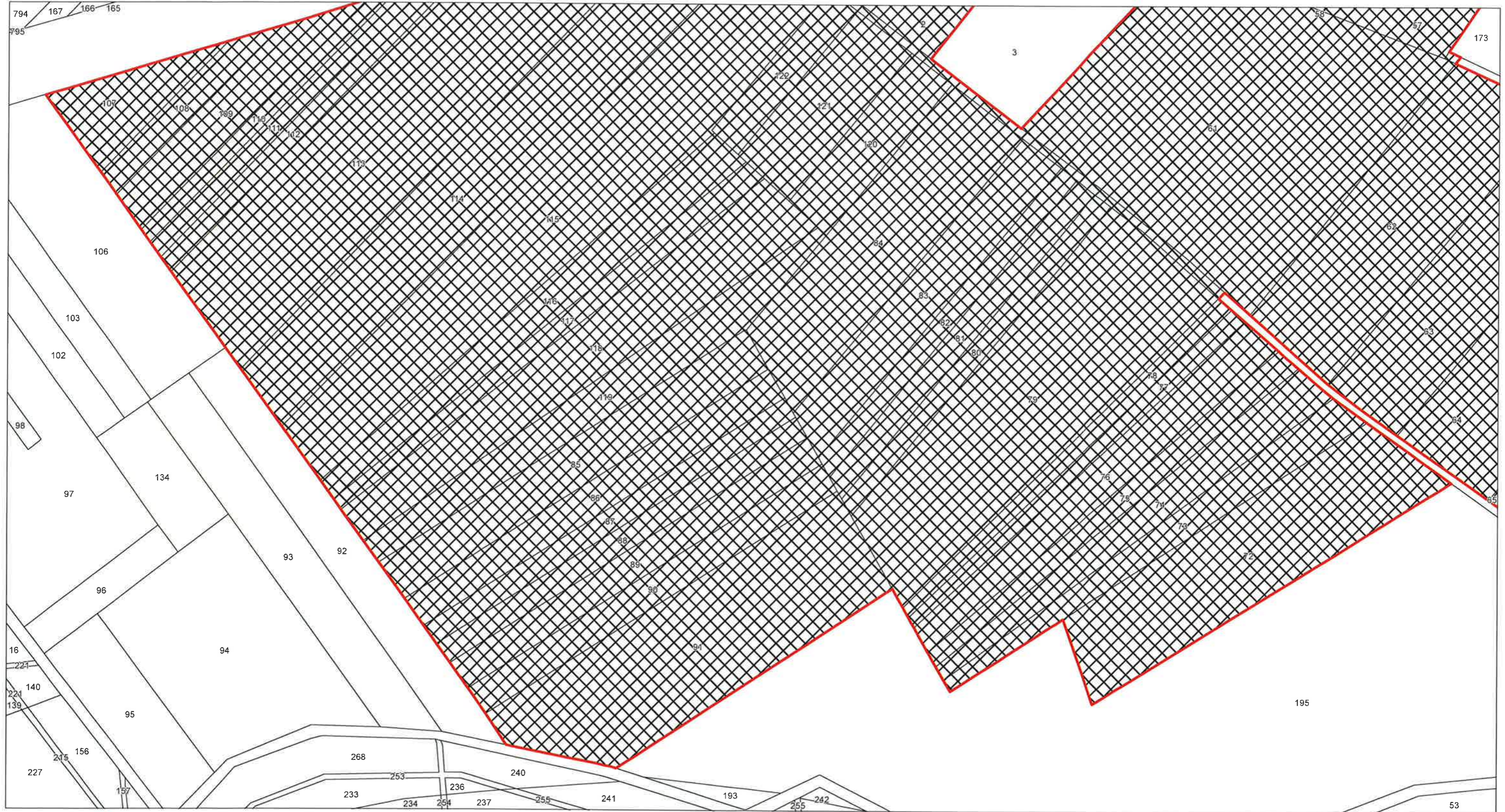










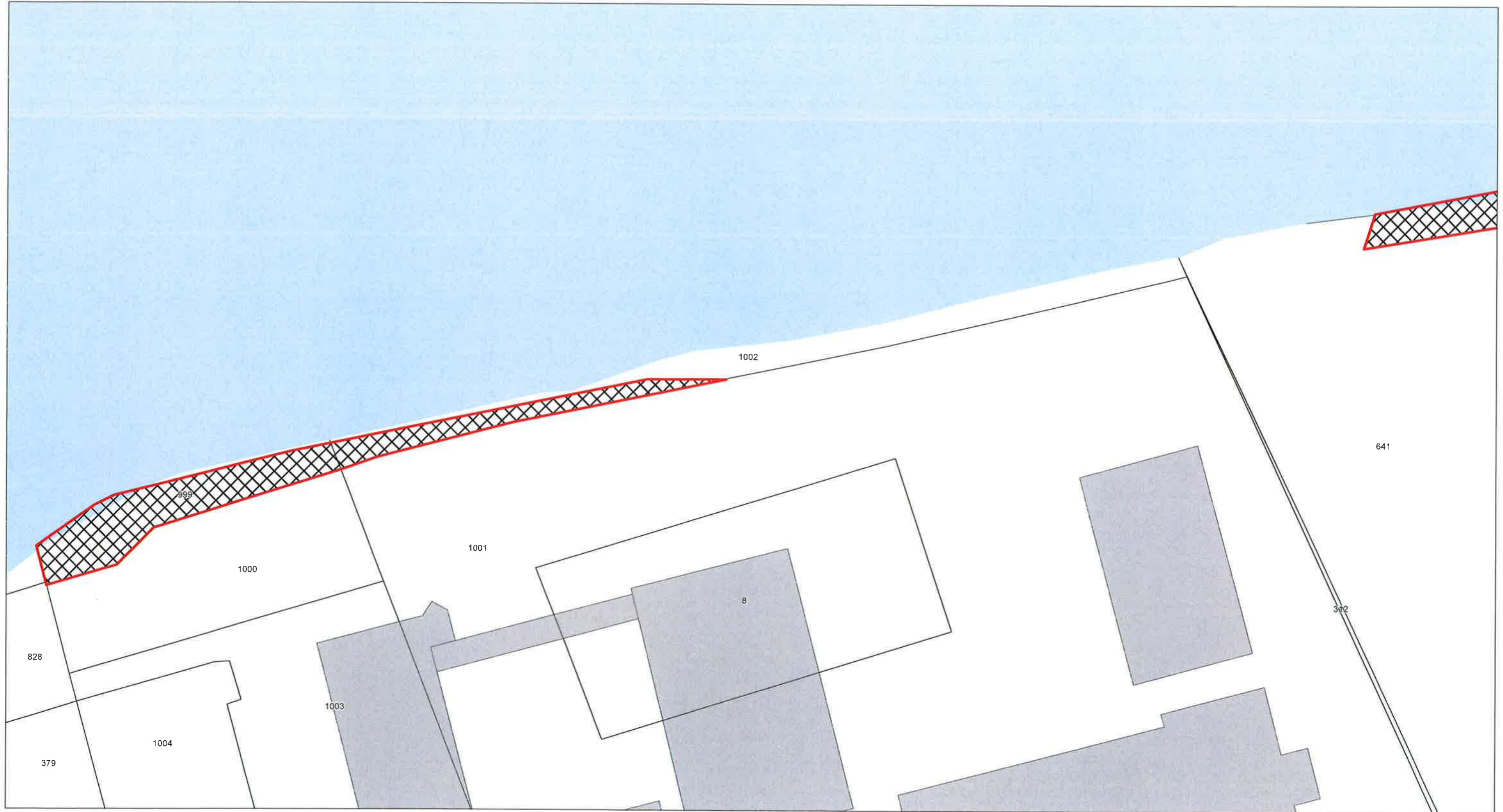


Emplacement réservé n°6 - Zoom 1 - Superficie : 1 598 m²

Secteur : Rive Gauche de l'Oise : du collège Michelet à la rue de la source

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Principe d'une liaison continue le long de l'Oise rive gauche, permettant des boucles de promenade et un classement en GR

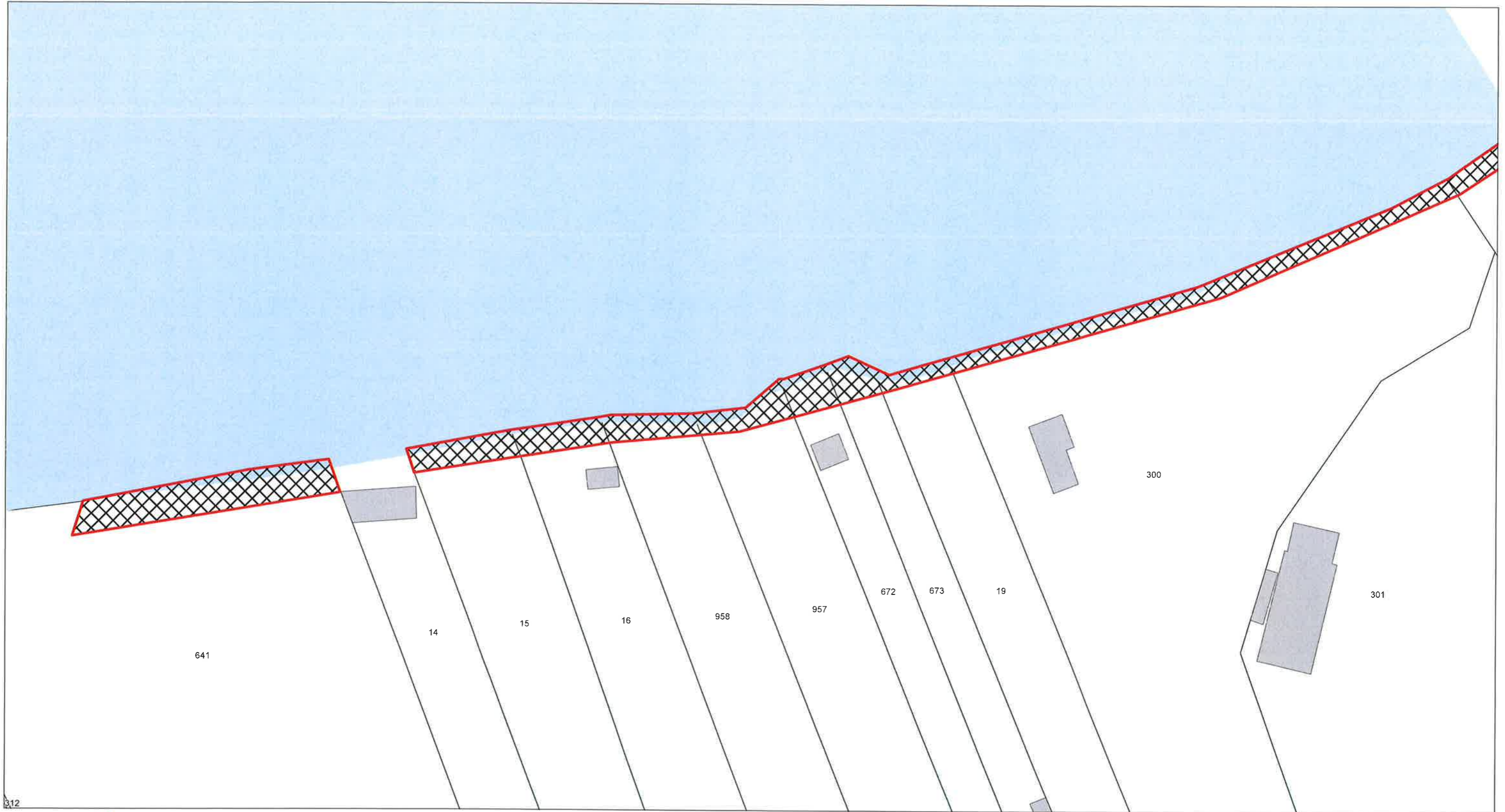


Emplacement réservé n°6 - Zoom 2 - Superficie : 1 598 m²

Secteur : Rive Gauche de l'Oise : du collège Michelet à la rue de la source

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Principe d'une liaison continue le long de l'Oise rive gauche, permettant des boucles de promenade et un classement en GR

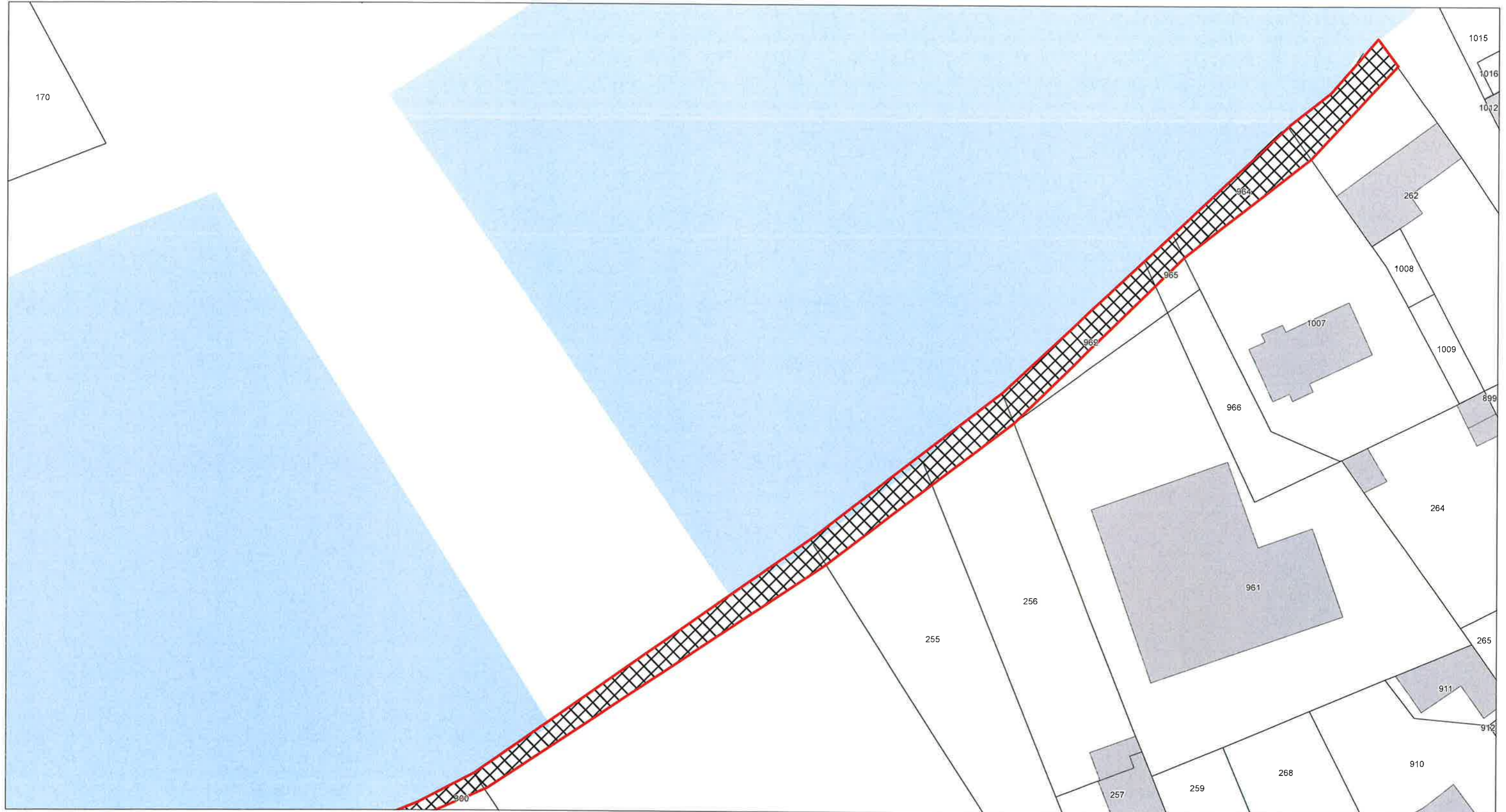


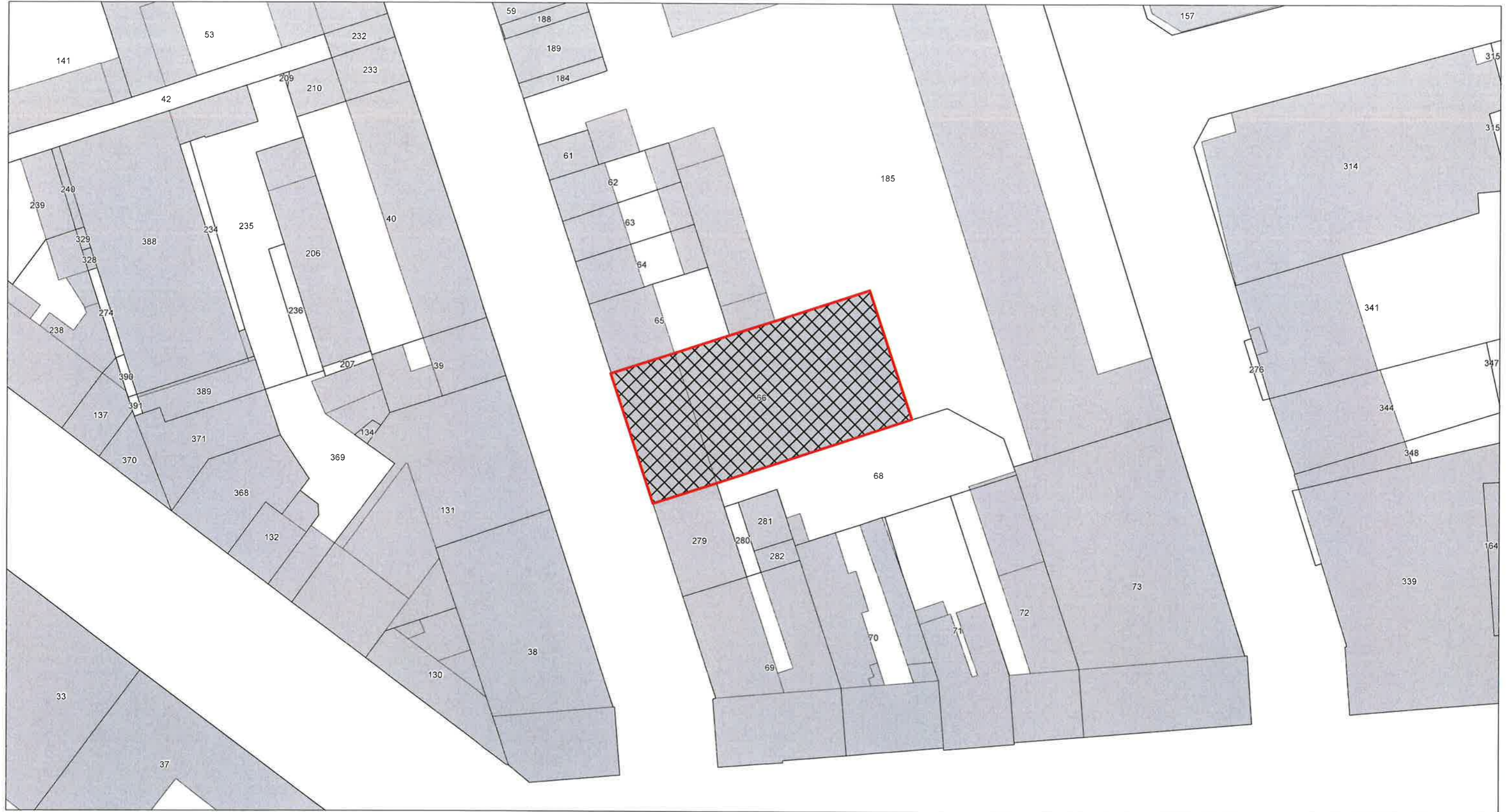
Emplacement réservé n°6 - Zoom 3 - Superficie : 1 598 m²

Secteur : Rive Gauche de l'Oise : du collège Michelet à la rue de la source

Bénéficiaire : Ville de CREIL

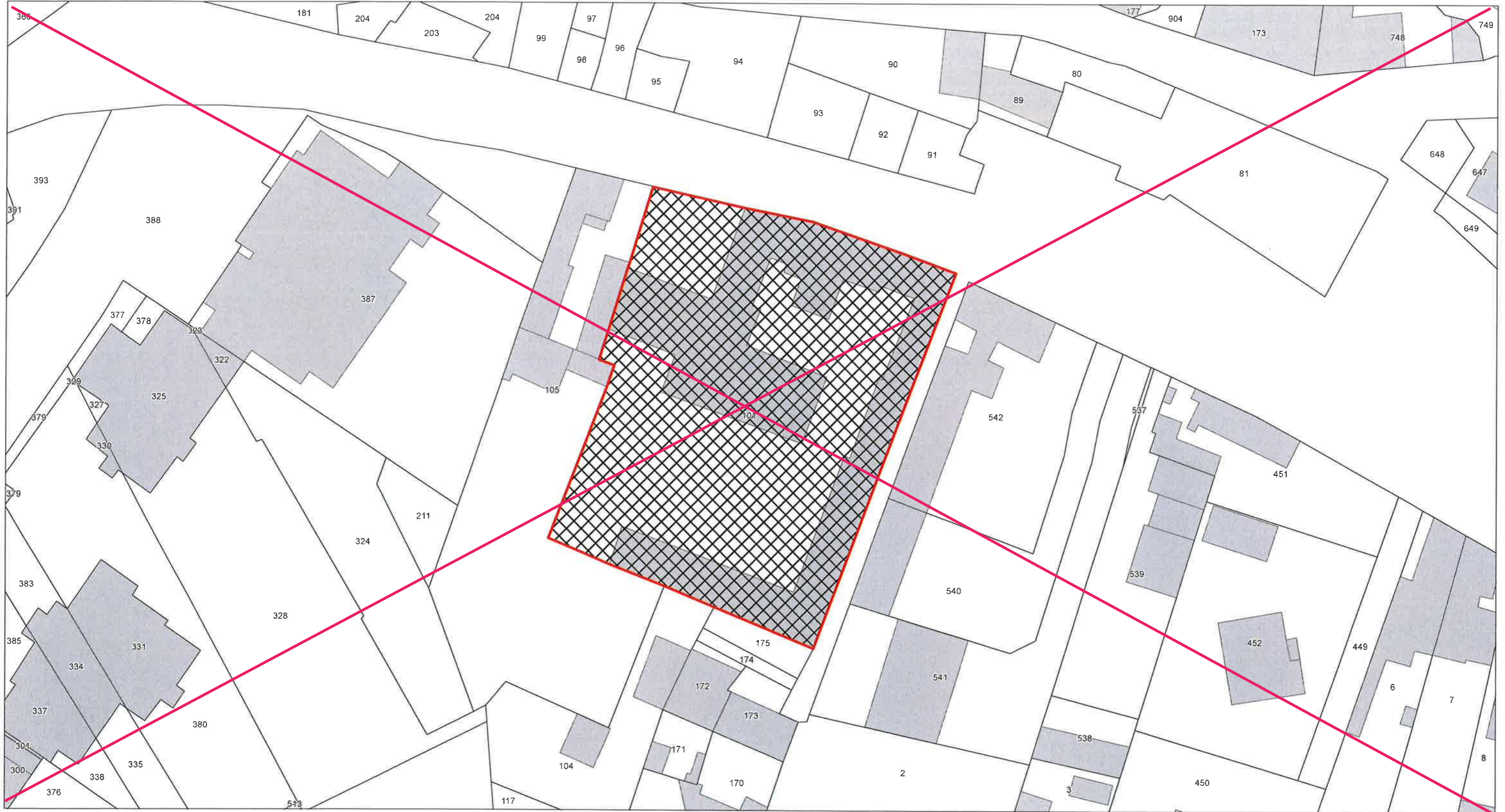
Désignation : Principe d'une liaison continue le long de l'Oise rive gauche, permettant des boucles de promenade et un classement en GR





~~Emplacement réservé n°8 Superficie : 2 153 m²~~
~~Secteur : Ilot Rue Robert Schuman~~
~~Bénéficiaire : Ville de CREIL~~
~~Désignation : Création d'une école~~

Supprimé par la modification simplifiée n°2



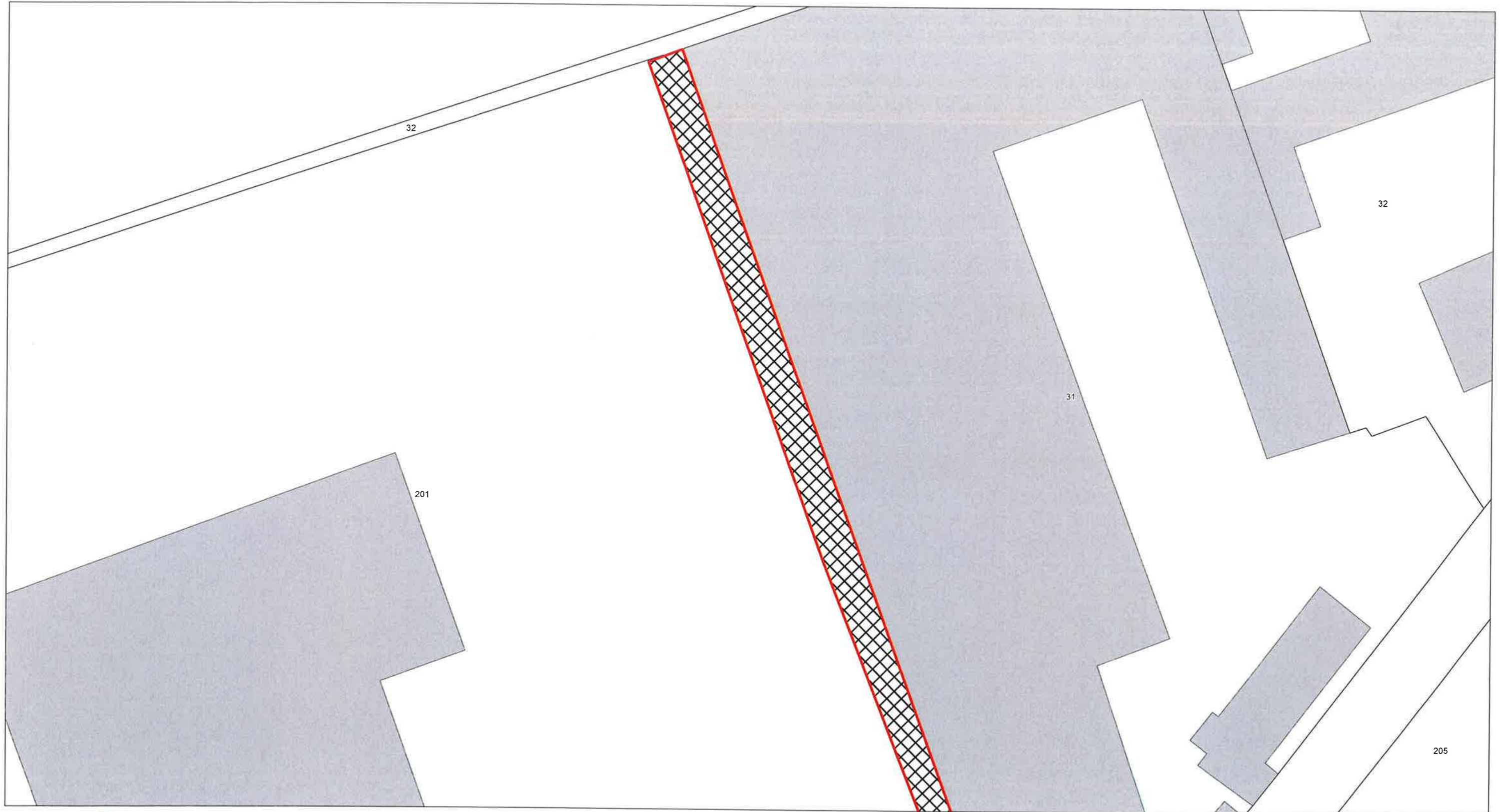


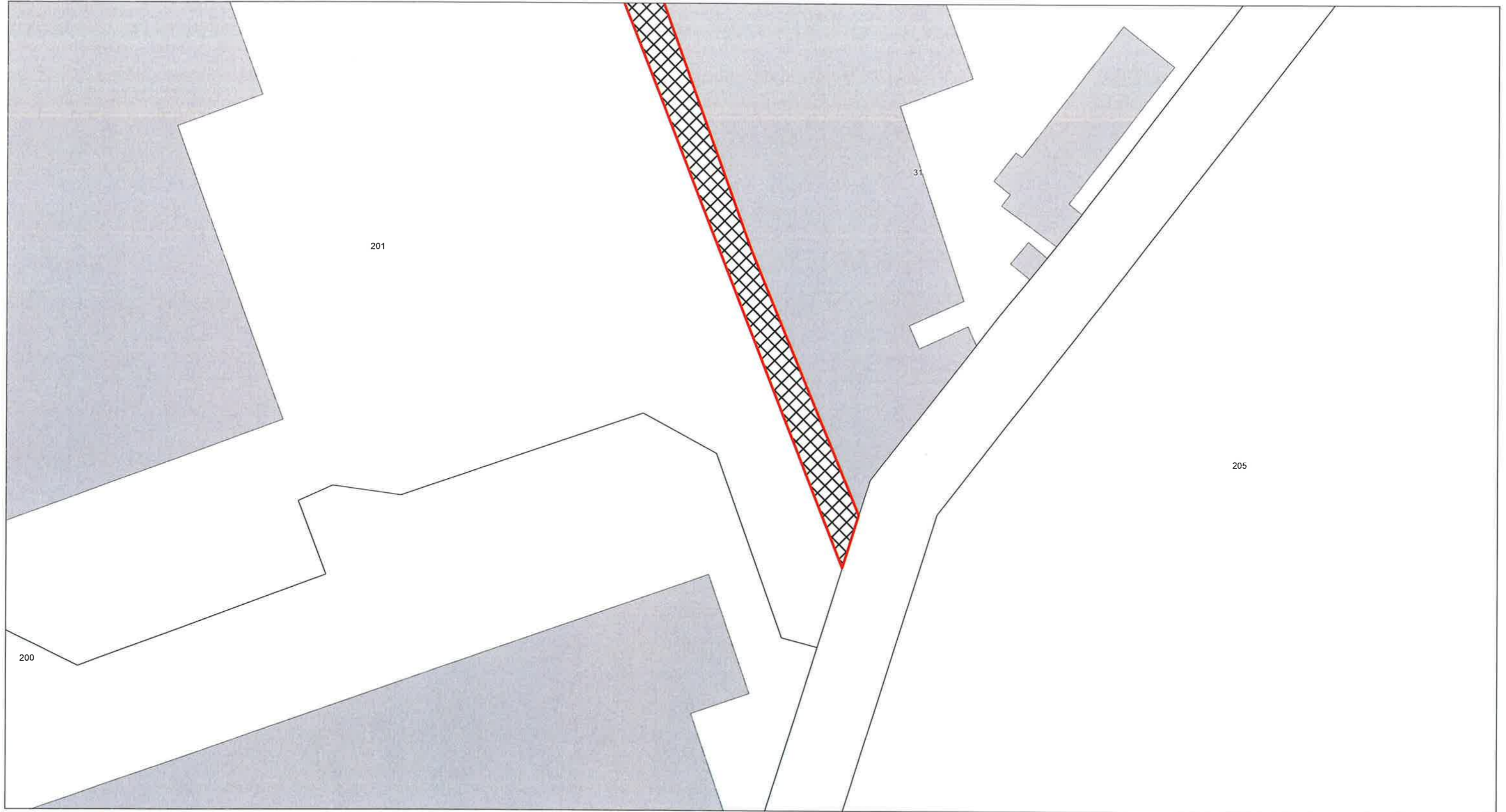


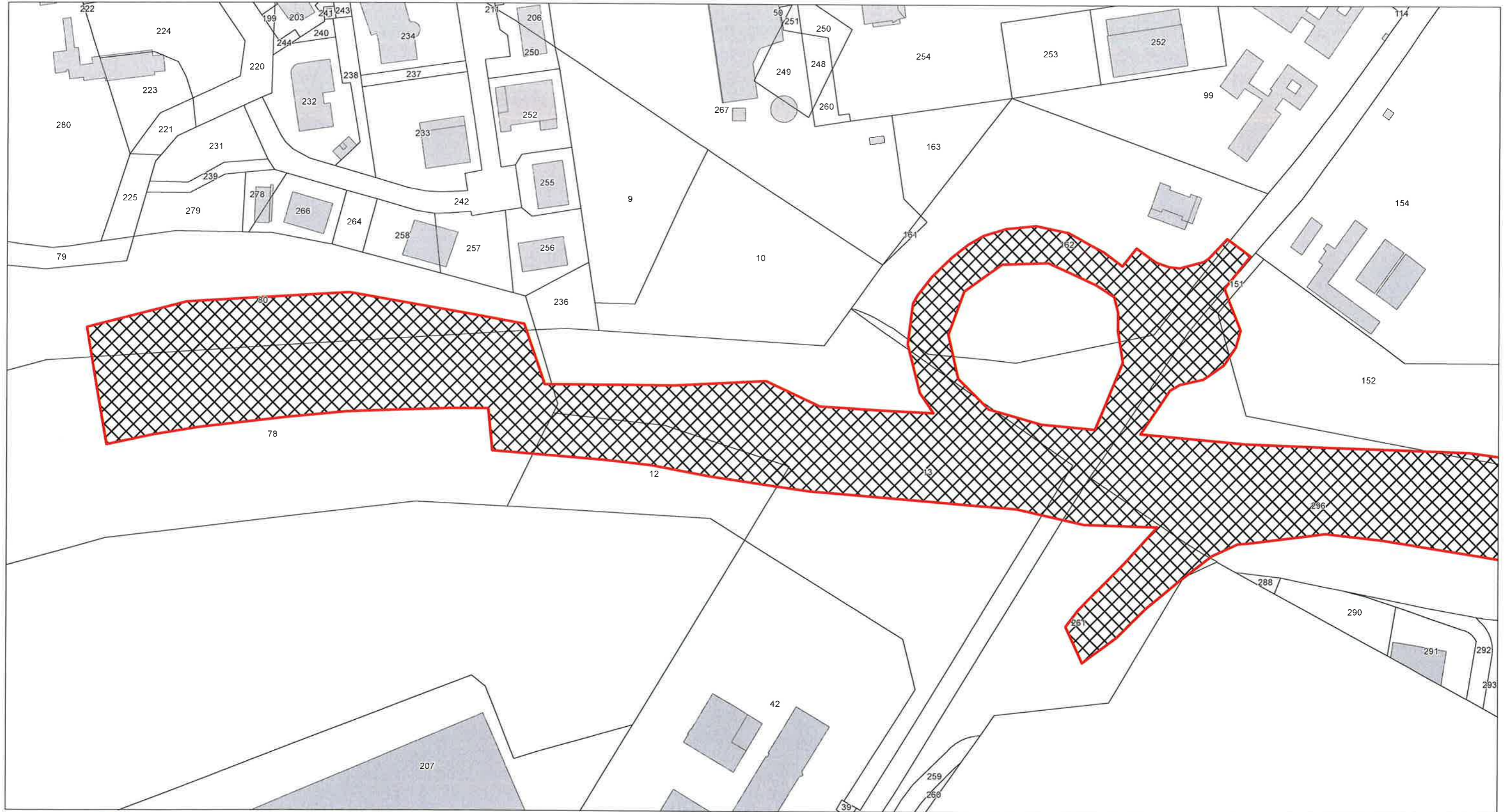
~~Emplacement réservé n°10 - Superficie : 58 921 m²~~
~~Secteur : Plaine agricole au sud de la commune~~
~~Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise - ACSO~~
~~Désignation : Réalisation de l'Aire de Grand Passage des gens du voyage~~

Supprimé par la modification simplifiée n°2

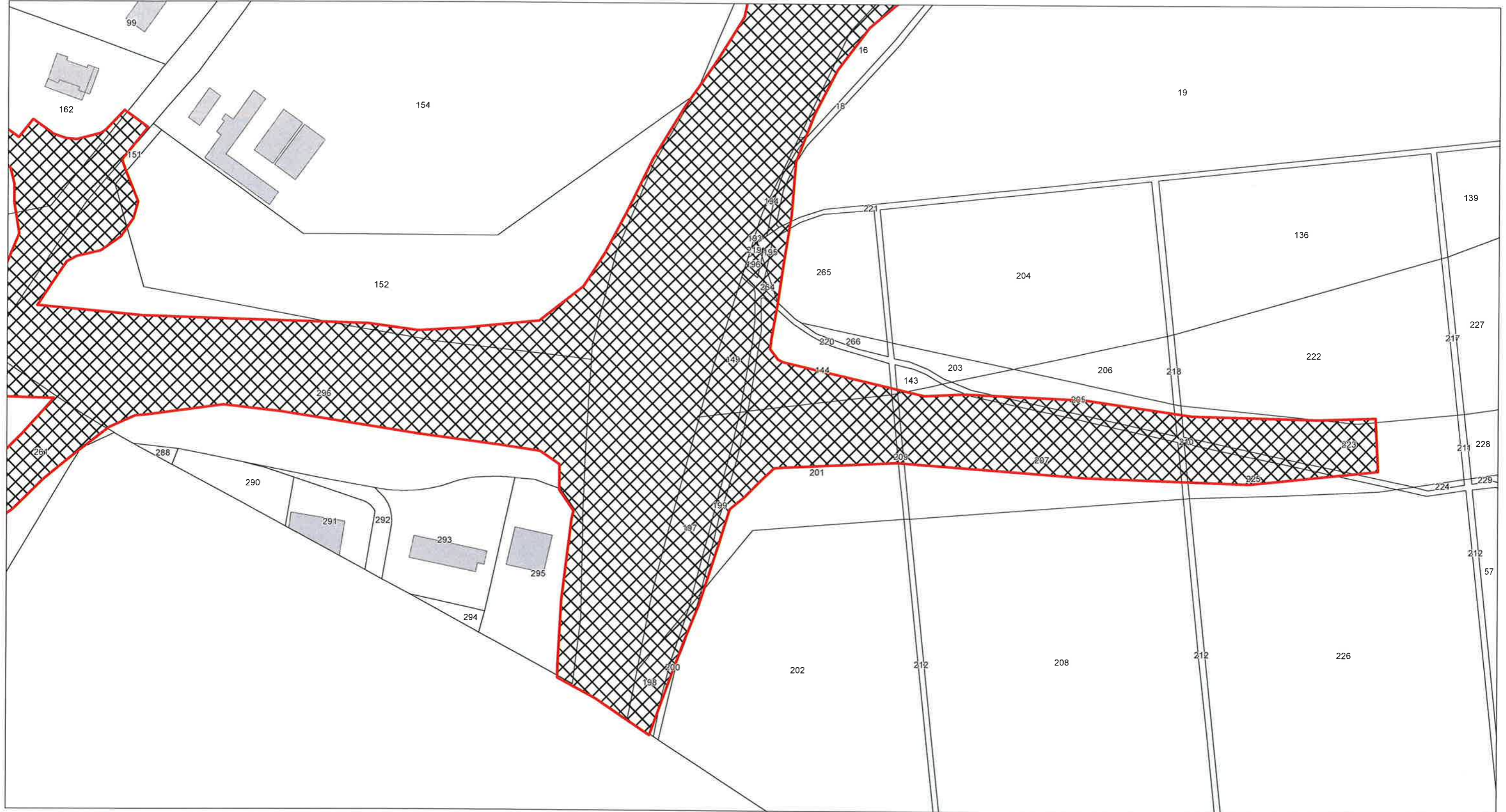


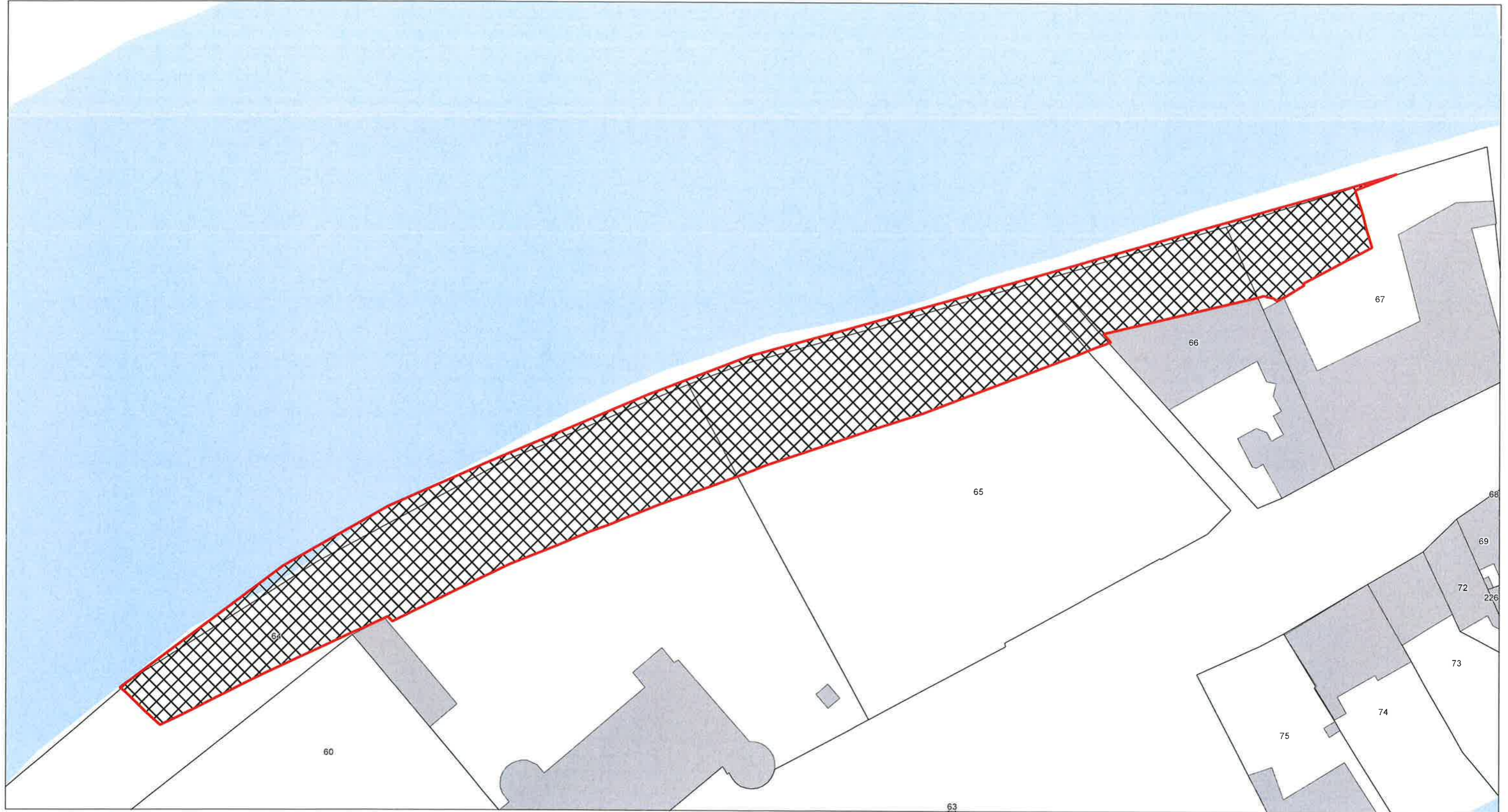


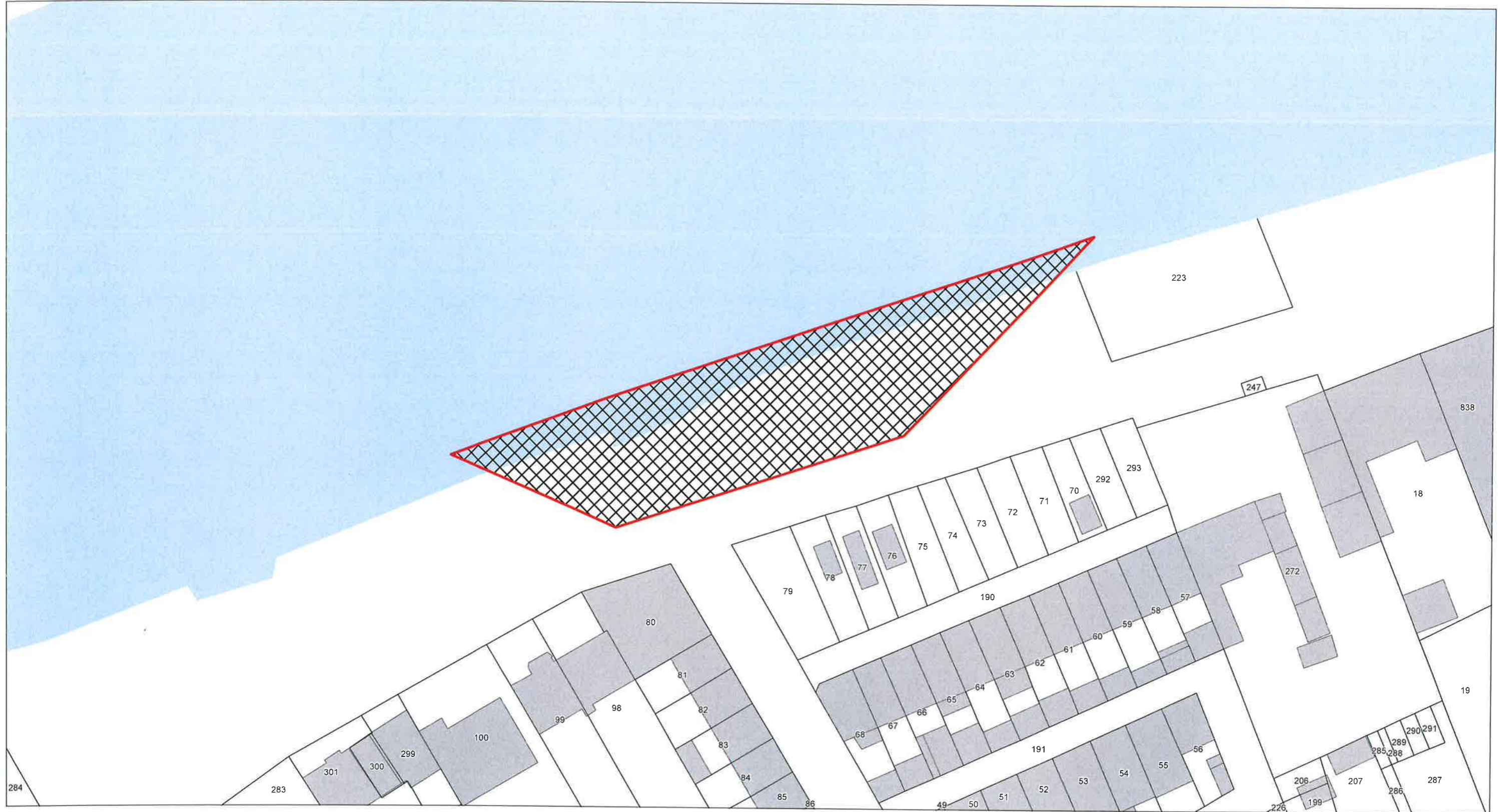












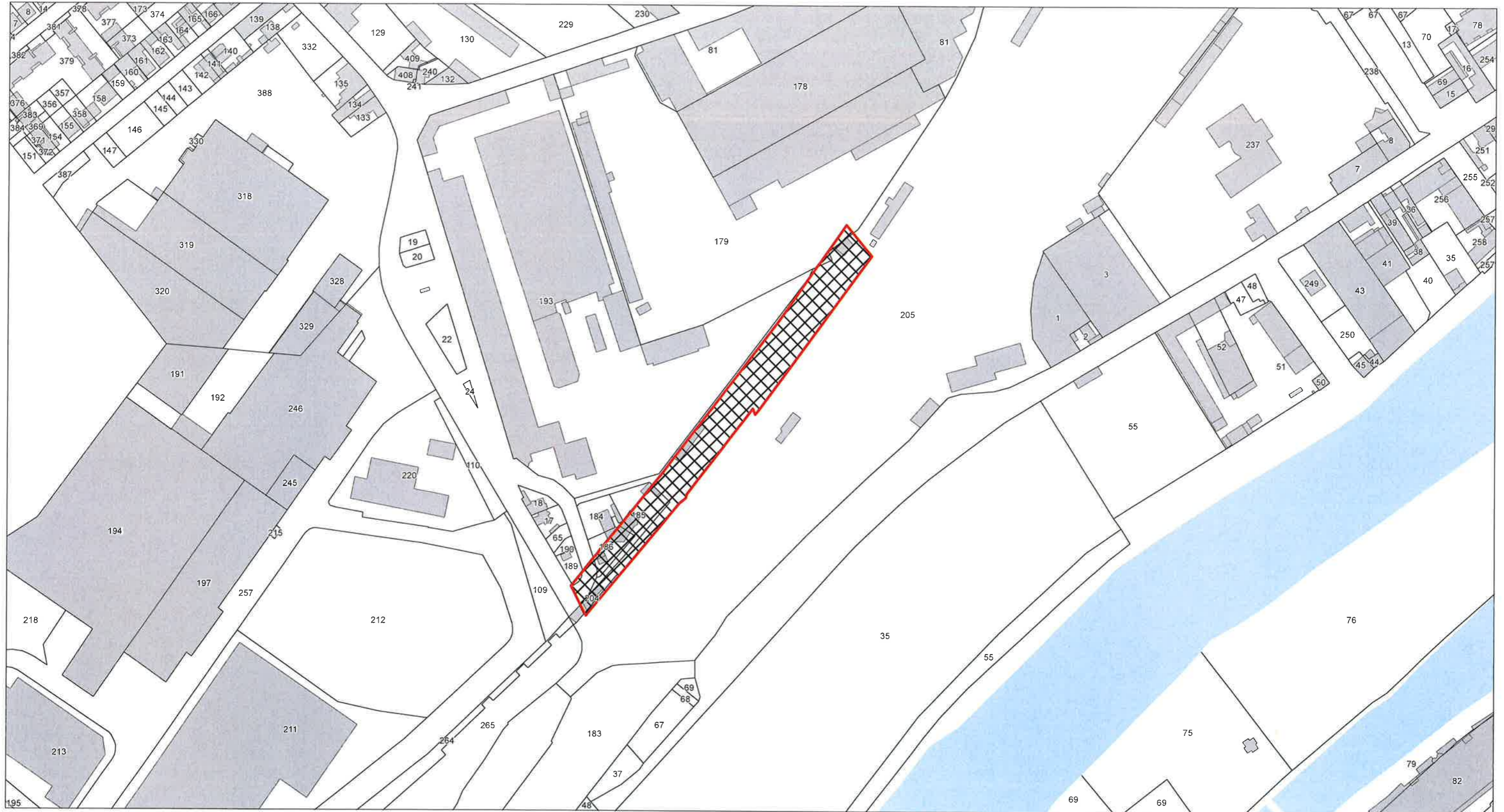


Emplacement réservé n°14 - Superficie : 4 697 m²

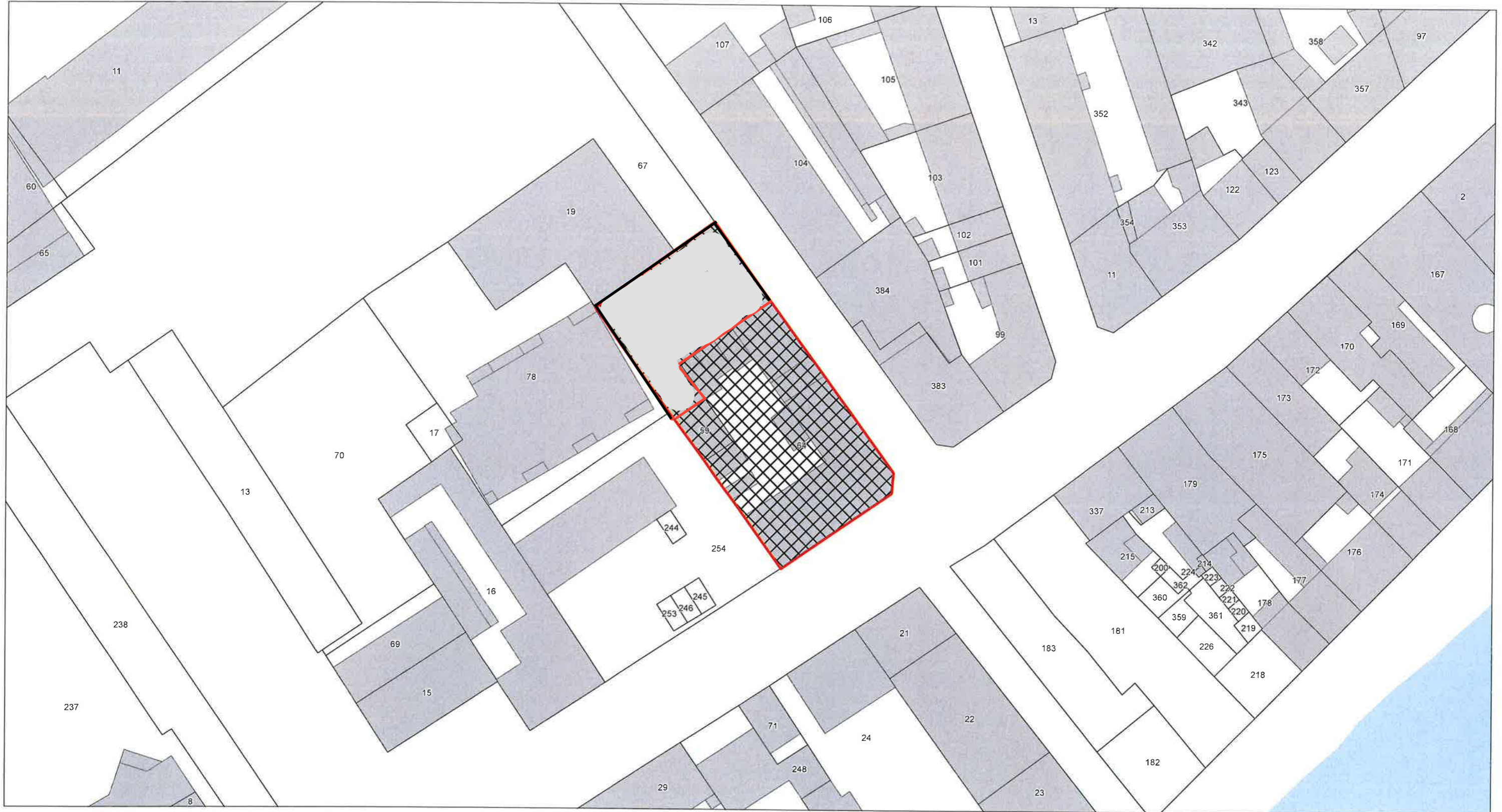
Secteur : Daye

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Création d'une voie nouvelle dans le cadre du projet "Gare cœur d'aglo"









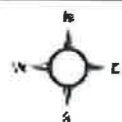
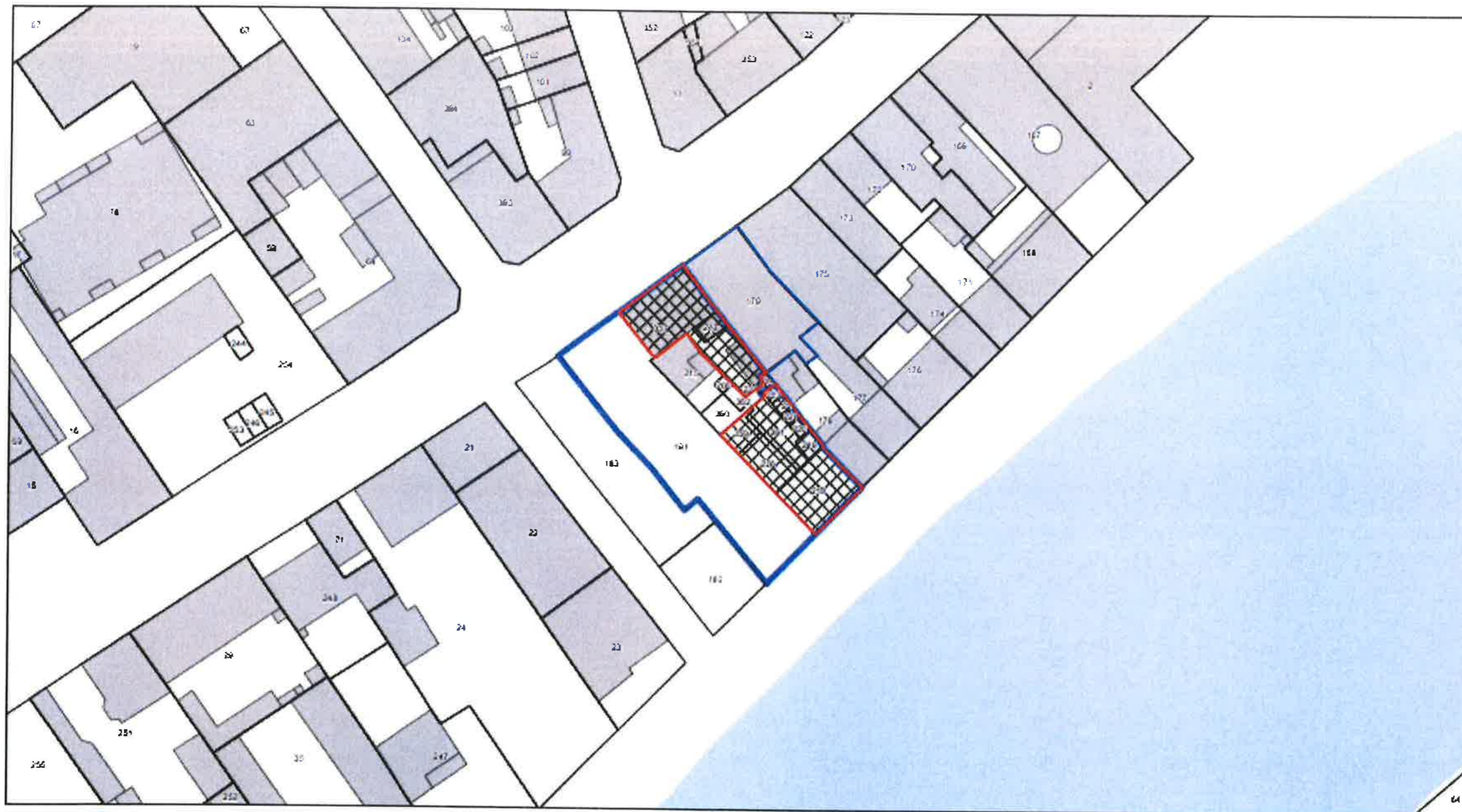
Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°4 - Superficie : 324 m²

Secteur : Ilot Quai d'Aval-rue Jean Jaurès

Bénéficiaire : Ville de CREIL

Désignation : Réalisation de programmes de logements

Part de la SDP consacrée au logement social : 60 % minimum sur le secteur du projet



1:500

 Emplacement réservé
 Secteur de projet

0 25 50 Mètres

Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 1 - Superficie : 21 273 m²

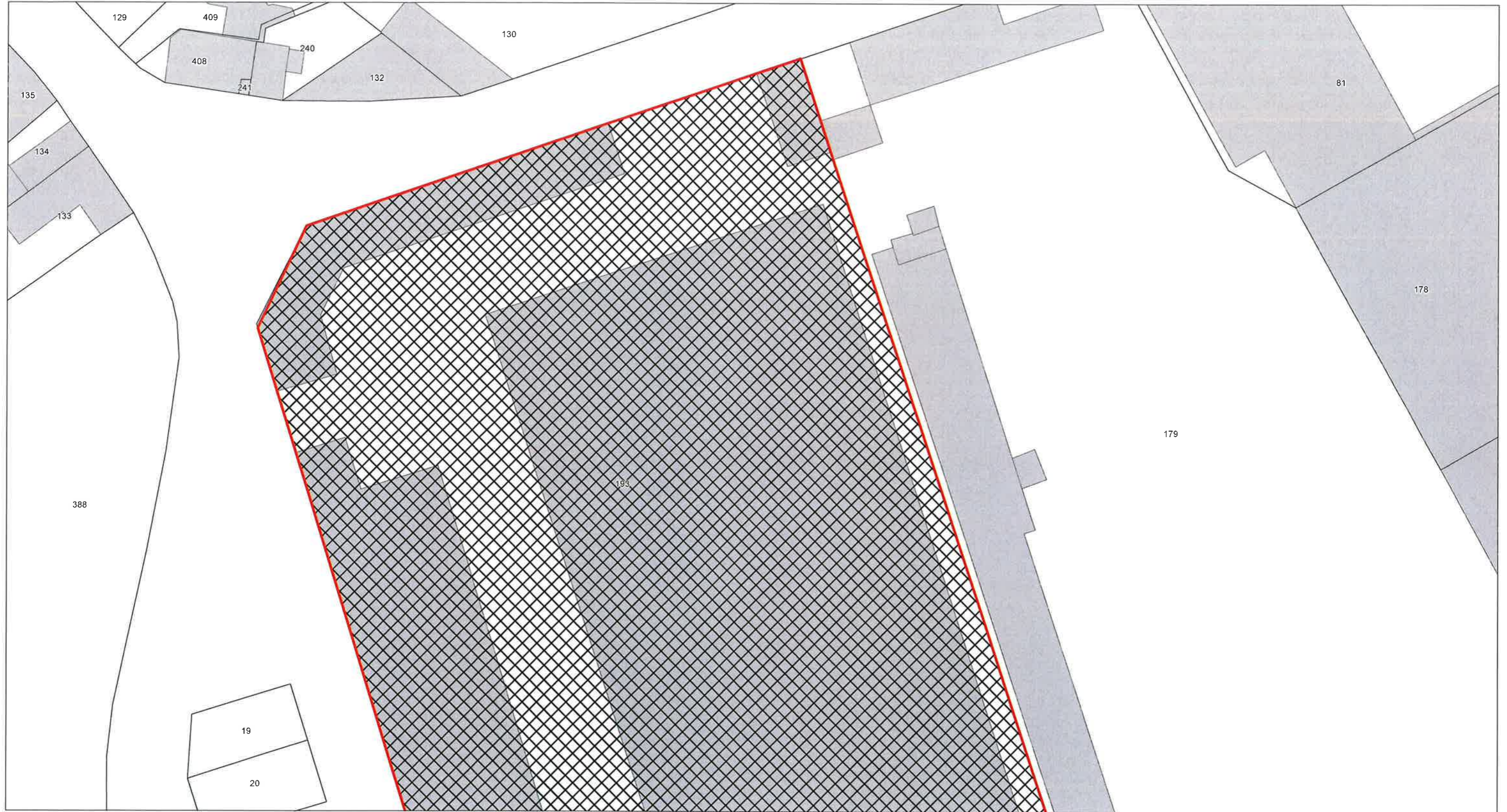
Secteur : Ancien lycée Gournay (ilôt OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 2 - Superficie : 21 273 m²

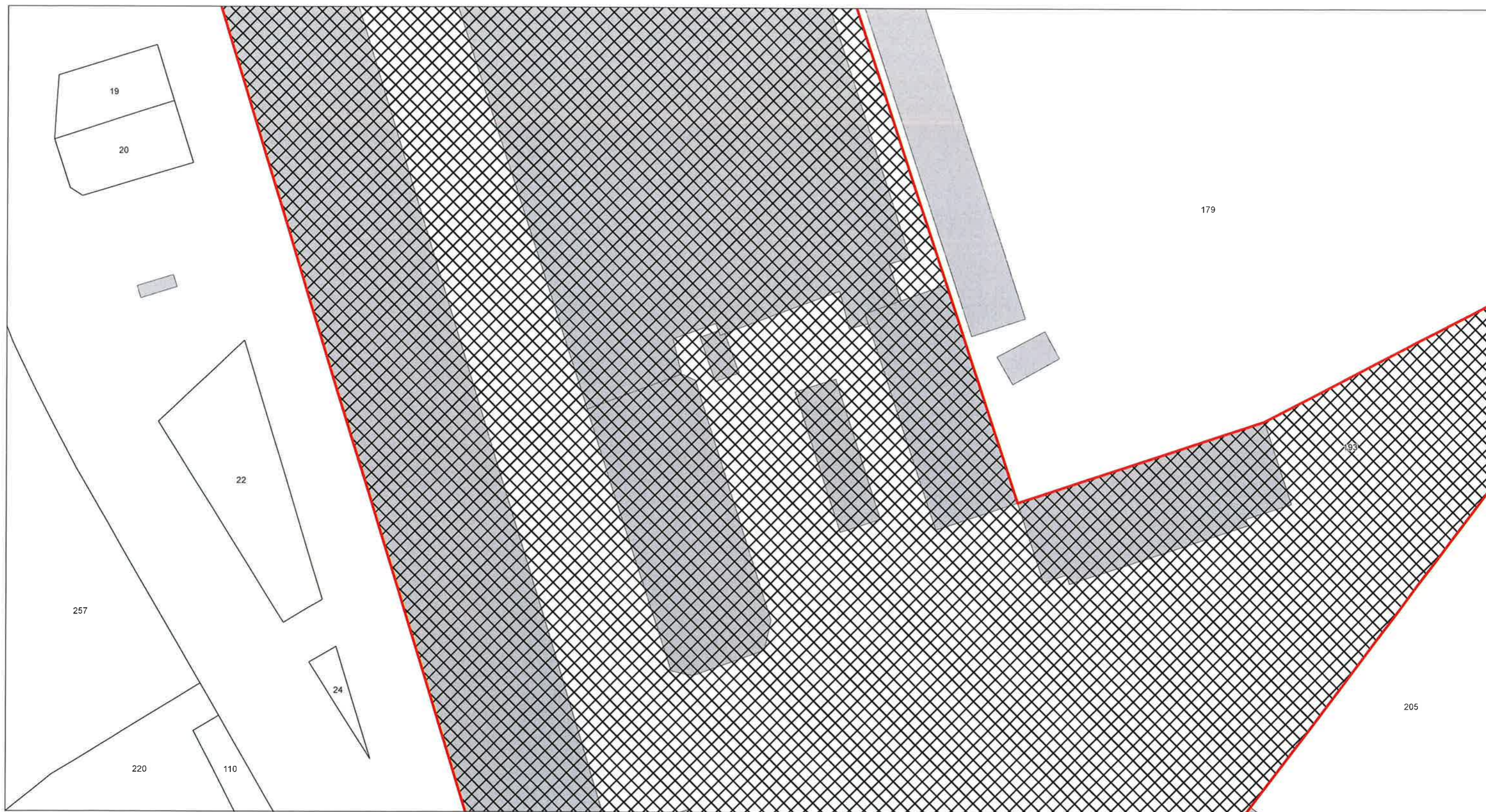
Secteur : Ancien lycée Gournay (îlot OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 3 - Superficie : 21 273 m²

Secteur : Ancien lycée Gournay (ilôt OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°5 - Zoom 4 - Superficie : 21 273 m²

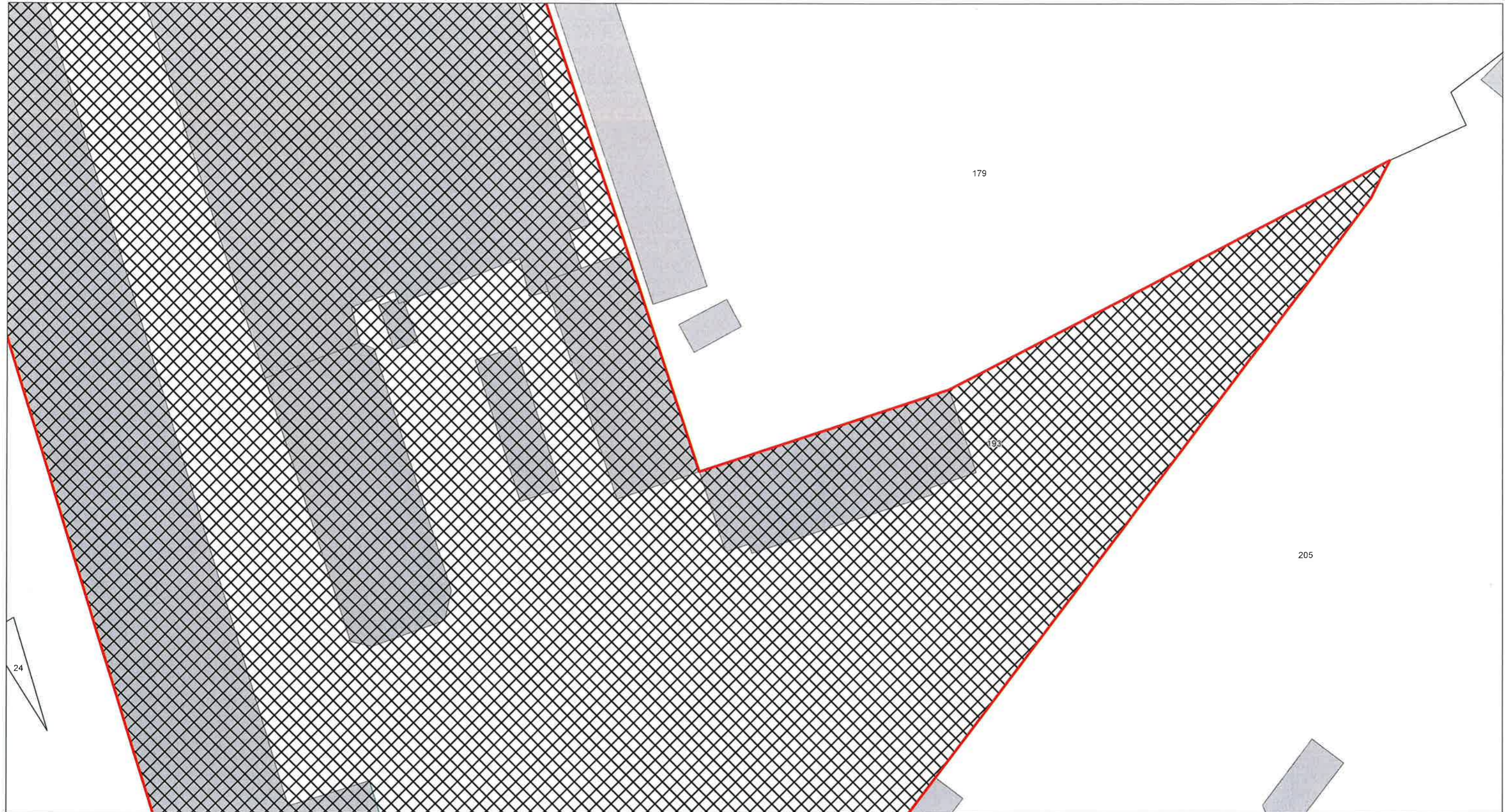
Secteur : Ancien lycée Gournay (ilôt OA3 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum





Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°6 - Zoom 1 - Superficie : 8 222 m²

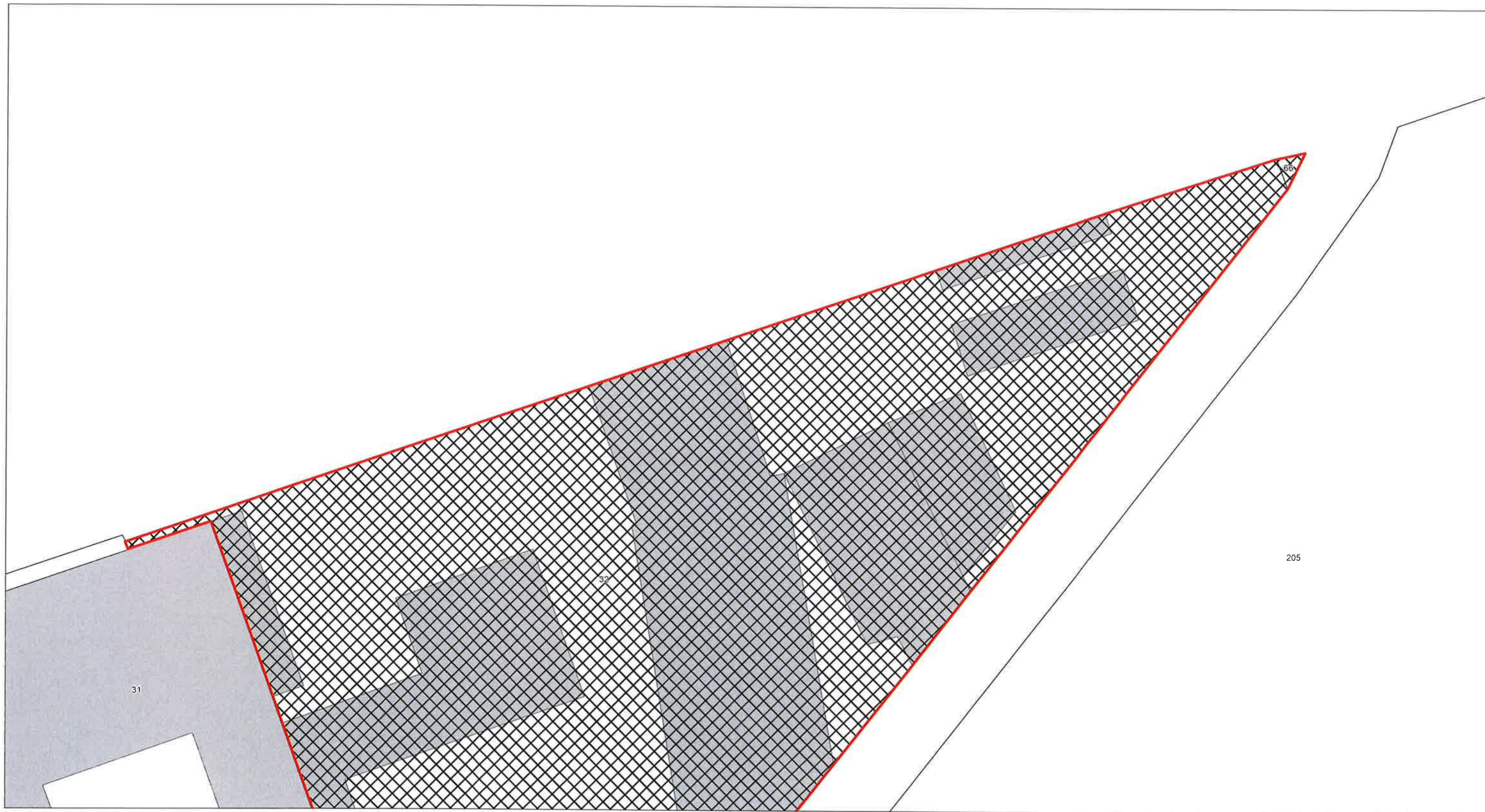
Secteur : Secteur Rivierre (ilôt OA5 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum





Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°6 - Zoom 2 - Superficie : 8 222 m²

Secteur : Secteur Rivierre (ilôt OA5 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 55 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % maximum



Emplacement réservé pour l'habitat n°7 - Superficie : 635 m²

Secteur : Secteur Quai d'Aval - Rue Jean Jaurès (îlot OA6 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 65 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % minimum sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°8 - Superficie : 758 m²

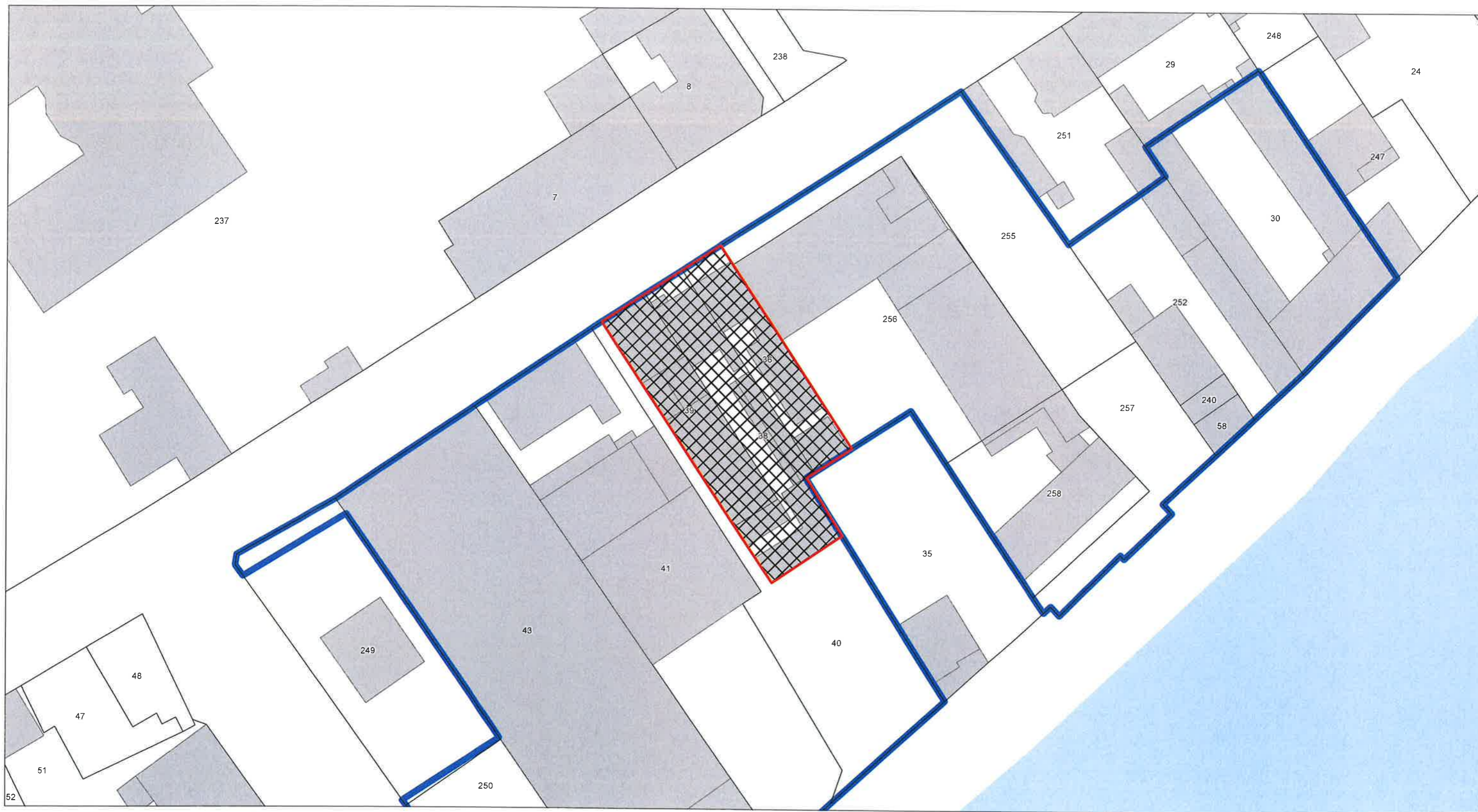
Secteur : Secteur Quai d'Aval - Rue Jean Jaurès (ilôt OA6 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 65 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % minimum sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°9 - Superficie : 1 169 m²

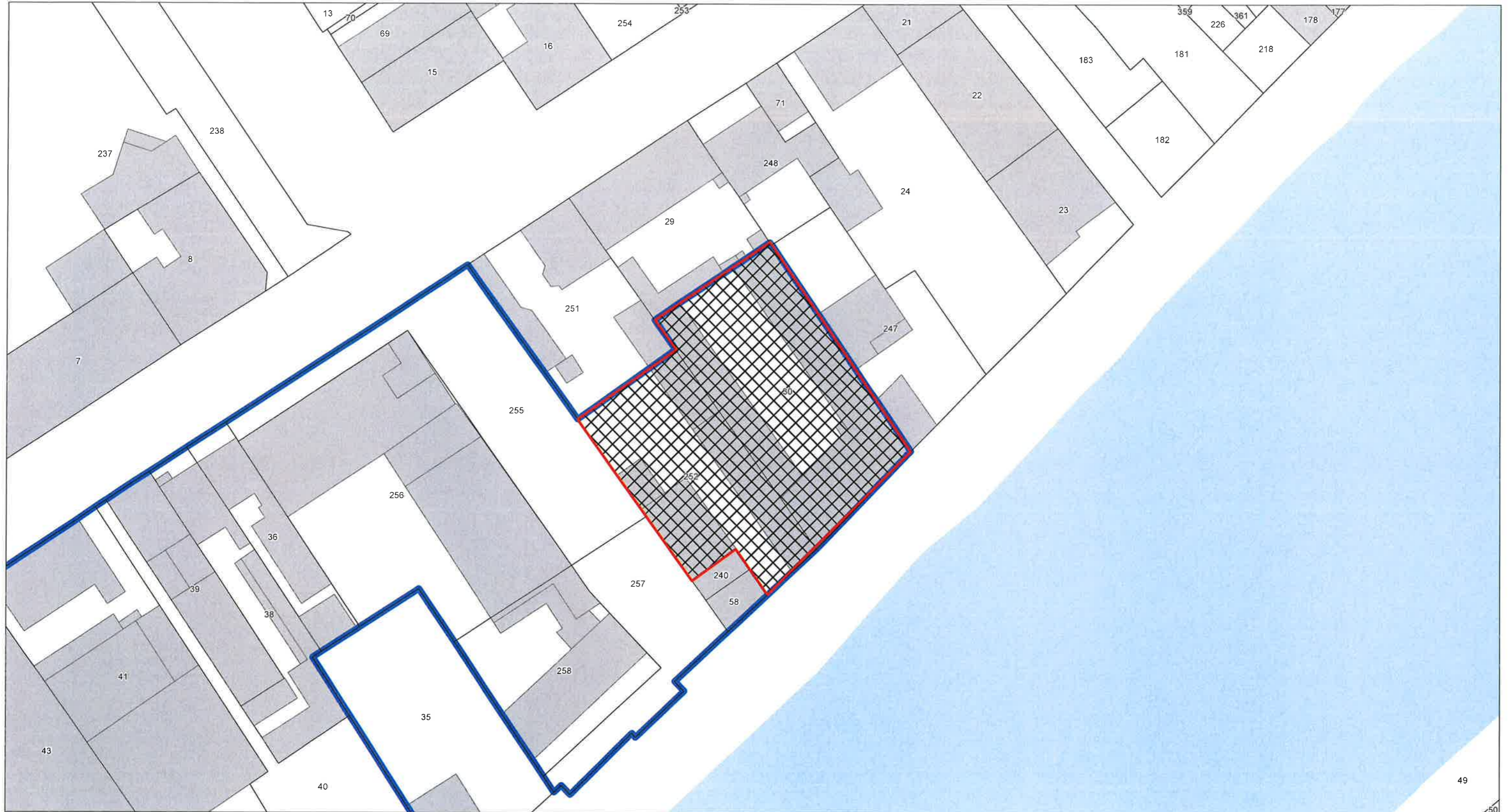
Secteur : Secteur Quai d'Aval - Rue Jean Jaurès (ilôt OA6 de la ZAC de Gournay)

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale dans le cadre de la ZAC de Gournay les Usines

Part de la SDP consacrée à l'habitat : 65 % minimum

Part de la SDP consacrée au logement privé : 75 % minimum sur le secteur de projet



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°10 - Zoom 1 - Superficie : 13 848 m²

Secteur : Secteur Fichet-ERDF-GRDF

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agglomération"

Part de la SDP consacrée au logement privé : 60 % minimum



Emplacement réservé pour la mixité de l'habitat n°10 - Zoom 2 - Superficie : 13 848 m²

Secteur : Secteur Fichet-ERDF-GRDF

Bénéficiaire : Agglomération Creil Sud Oise – ACSO

Désignation : Réalisation de programmes de logements privés pour favoriser la mixité sociale, projet "Gare cœur d'agallo"

Part de la SDP consacrée au logement privé : 60 % minimum



